

ARCHIVES PE

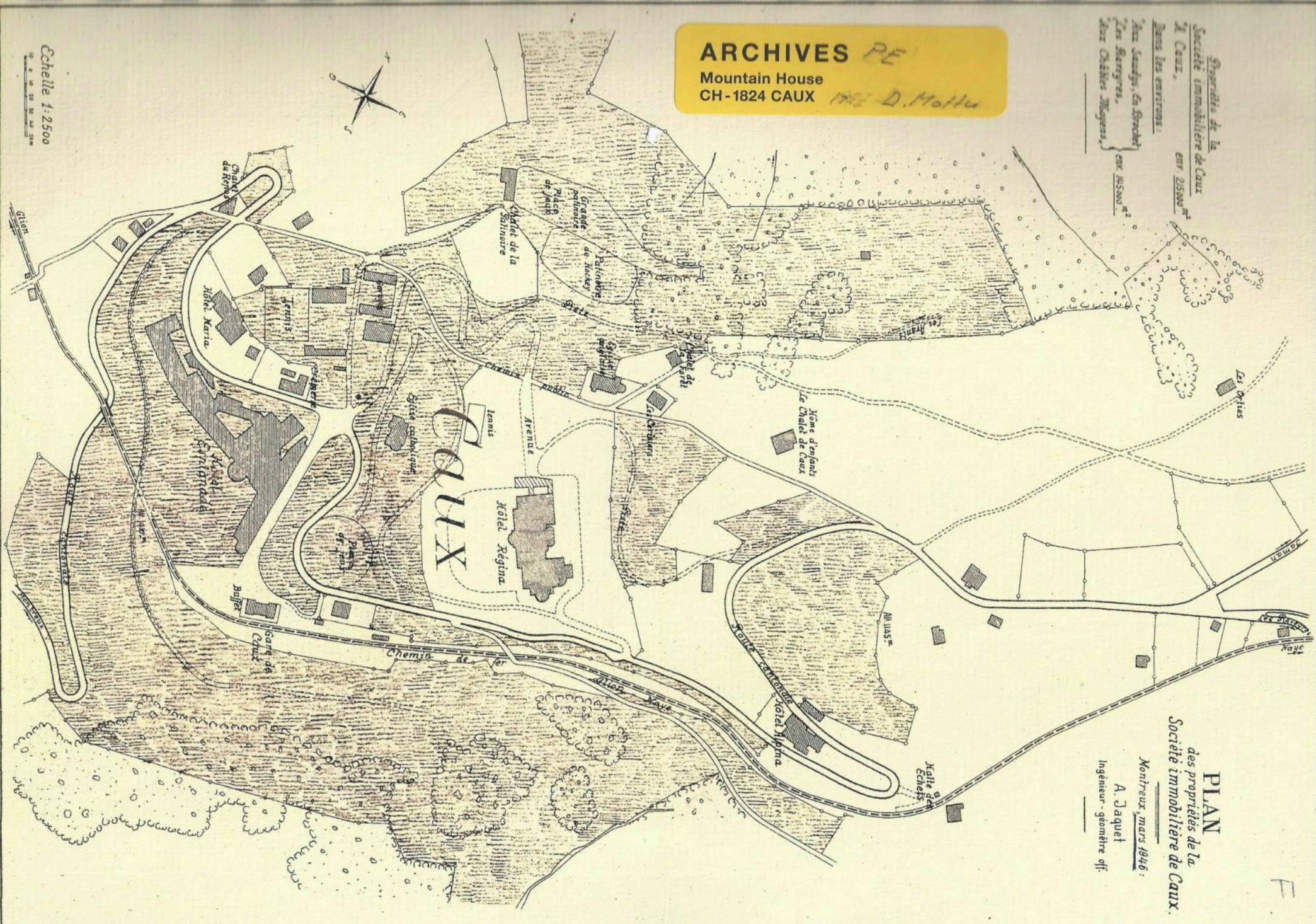
Mountain House
CH-1824 CAUX

193-D.M.H.H.

Propriétés de la
Société immobilière de Caux
à Caux, sur 215000^m²
Dans les environs:
Aux Saunays, au Grand
Les Saunays,
Les Orlées, Magnan, sur 105500^m²

PLAN
des propriétés de la
Société immobilière de Caux.

Montreux, mars 1846
A. Jaquet
Ingénieur - géomètre off.



Echelle 1:2500

F

Petite chronique de la
FONDATION POUR LE REARMEMENT MORAL

par Daniel Mottu

Introduction	1
Les débuts de Caux	2
Le statut fiscal de la Fondation et le transfert du siège, de Vaud à Lucerne	7
Après le transfert: au travail à Lucerne et à Caux	11
Caux: redimensionner et rénover	17
Nouveaux défis et nouvelles manières de faire	21
La saga des finances de la Fondation	24
Les "permanents" du Réarmement moral et la Fondation	31
En guise de conclusion	35

Annexes:

Membres du conseil de la Fondation dès 1946	36
Membres du conseil d'administration de la Société immobilière de Caux de 1946 à 1960	38
Caux de A à Z	39
Modification des statuts de la Fondation	41

Introduction

En quittant le conseil de la Fondation pour le Réarmement moral, auquel j'appartiens depuis 1951, il m'a semblé judicieux de mettre sur le papier les étapes principales de son histoire et les choix auxquels elle a été confrontée au cours de son demi-siècle d'existence.

Je l'ai fait en pensant aux membres actuels du conseil, les plus jeunes d'entre eux en particulier, et mieux encore à ceux qui vont plus tard assumer cette tâche de service.

On ne trouvera pas dans ces pages un résumé des riches événements qui se sont déroulés à Caux. Le magnifique album publié l'an dernier à l'occasion du jubilé en a dit l'essentiel. Je ne les évoque parfois que pour mieux situer le contexte dans lequel le conseil a été amené à prendre ses décisions. Je me suis concentré sur la Fondation, l'un des principaux acteurs de cette aventure de la foi.

Pour rédiger ce document, j'ai puisé dans les rapports annuels de la Fondation, dont j'ai rédigé moi-même un bon nombre, et surtout dans les procès-verbaux des séances du conseil, de 1946 à nos jours. Dans leur sobriété, ils relatent les hauts et les bas, les moments de reconnaissance et d'angoisse, de joies et de doutes par lesquels ont passé ses membres.

Plus j'avancais dans ce texte, plus je prenais conscience que je n'écrivais pas simplement l'histoire du cercle forcément restreint de ceux qui ont appartenu aux conseils de la Fondation, mais de toutes celles et ceux qui, durant ces décennies, ont "mouillé leur chemise" pour que vive le centre de Caux. C'est à eux que je dédie ces pages, avec toute ma reconnaissance.

J'aimerais remercier spécialement Mme Erika Utzinger qui, depuis des années, s'occupe des archives de Caux. Sans elle et la documentation qu'elle a rassemblée, ma tâche aurait été beaucoup plus difficile. Avec le temps qui passe, la mémoire de Caux prend toute sa valeur.

Mes remerciements vont aussi à Jean-Jacques Odier, qui a bien voulu relire mon texte, et surtout à ma femme, Monique, pour son appui sans faille durant toutes ces années.

Genève, juin 1997

Les débuts de Caux

Quand, le 25 mai 1946, Philippe Mottu et Robert Hahnloser signent avec la Banque Populaire Suisse le contrat d'achat de l'ancien Caux Palace, ils agissent, dit ce document, "au nom de la Fondation pour le Réarmement moral en formation."

Celle-ci naîtra six mois plus tard, le 23 novembre 1946, avec effet rétroactif au 1er janvier.

Le 25 mai, par leur signature, Mottu et Hahnloser avaient acheté les titres hypothécaires grevant l'immeuble de la **Société immobilière de Caux SA** et les actions au porteur de cette société alors en possession de la banque (environ 90%). Le prix d'achat de ces titres hypothécaires et de ces actions se montait à frs. 1.050.000.

Le premier acte juridique, après celui du 25 mai, a lieu le 25 juillet à l'hôtel Terminus à Montreux, où se tient l'assemblée générale de la S.I. de Caux qui doit entériner cette vente. Elle est présidée par M. Lucien Chessex, notaire à Montreux, fils d'Ami Chessex, l'audacieux promoteur dont la vision et le savoir-faire ont rendu possible la construction d'un des plus grands et plus prestigieux hôtels de la "Belle Epoque". Hélas pour les promoteurs, les temps ont changé, comme en atteste la valeur de leurs actions: de 200 frs. en 1920, celle-ci est réduite à 2 et 1 frs. en 1946.

En 1937 d'ailleurs, une annonce étonnante avait paru dans quelques uns des grands journaux européens: "A vendre dans une station d'été et d'hiver de Suisse romande important hôtel, grand confort, 300 lits, 100 salles de bain privées...", pouvait-on lire dans cette description du Caux Palace, qui continuait ainsi: "Convienndrait particulièrement pour institut de grande envergure ou comme résidence de grandes associations internationales..." C'était bien pensé: les rédacteurs de cette annonce anticipaient de neuf ans ce qu'allait être la vraie destination de ces lieux. A la même époque, le Caux Palace avait été débaptisé pour prendre le nom d'hôtel Esplanade, une manière d'indiquer qu'il souhaitait attirer aussi une clientèle peut-être un peu moins fortunée.

Tous ces faits sont sans doute présents à l'esprit des 26 actionnaires* et des membres du conseil d'administration de la Société immobilière de Caux; ces derniers, à l'invitation du président Chessex, mettent leurs mandats à disposition de l'assemblée. Un nouveau conseil d'administration est immédiatement élu: en font partie l'ingénieur zurichois Robert Hahnloser, qui en devient le président, Philippe Mottu, Erich Peyer (juriste de Schaffhouse), Melle Lucie Perrenoud, tous des pionniers de Caux, ainsi que Karl Hochstrasser (qui devait devenir plus tard président de la Fédération suisse des coopératives Migros), Pierre Joseph, ingénieur des routes du

canton de Vaud, et Eric Thiébaud, agent immobilier à Lausanne. Puis on élit également de nouveaux vérificateurs des comptes: M. Willy Brandt, directeur de la Banque Populaire Suisse à Montreux, qui a joué un rôle central dans les négociations, le banquier genevois Jean-Louis Gilliéron et Melle Elsbeth Spoerri, juriste, de Zurich (aujourd'hui Mme. Adam MacLean).

Quant à la Fondation, c'est, comme nous l'avons dit plus haut, le 30 novembre 1946 qu'elle voit le jour à Lausanne, devant Me Marius Piguet, notaire. Ses membres fondateurs sont Philippe Mottu, son premier président, Robert Hahnloser, Erich Peyer, Konrad von Orelli, juriste zurichois, son secrétaire pendant de longues années, et Jules Rochat, un professeur retraité de Lausanne (et l'un des premiers et brillants interprètes à Caux).

Ainsi, au début, et il en sera ainsi jusqu'en 1960, coexistent deux organismes juridiques distincts, la Fondation pour le Réarmement moral et la Société immobilière de Caux. La répartition des tâches est claire, comme le précise le premier rapport annuel: "La Fondation donne à la Société immobilière de Caux la responsabilité technique de l'organisation de la conférence et charge cette société des travaux d'aménagement et de reconstruction de Mountain House pour répondre aux besoins du travail du Réarmement moral. La Fondation avance à la Société immobilière de Caux les fonds nécessaires pour ces travaux." On l'aura compris: la Fondation est en fait locataire de la S.I. Il y aura deux rapports annuels jusqu'en 1960, mais en une seule brochure: l'un relatant les conférences de Caux et les initiatives prises à cette occasion ainsi que les efforts, considérables on l'imagine, déployés pour le financement de ces activités. L'autre, celui de la Société immobilière de Caux, donne le détail des travaux réalisés ou en cours et celui des frais d'exploitation.

Au cours de la seconde année de son existence, nous apprend le deuxième rapport annuel de la Fondation, "la tâche principale de celle-ci a été d'agrandir et d'équiper le centre mondial du Réarmement moral à Caux." Derrière ces mots très sobres, quelle aventure! C'est ainsi que le 7 mars 1947 est signé, grâce à la générosité de M. Emmanuel de Trey, le contrat d'achat de l'hôtel Maria, pour 225.000 frs. Le lendemain, c'est celui de l'ancien Grand Hotel de Caux, devenu le Regina, autre prestigieux bâtiment de la station, pour 830.000 frs. Il appartenait à une société dépendant de l'Hôtel-Plan de la Migros**. En 1949, avec l'achat de l'hôtel Alpina pour 175.000 frs., le centre de rencontres de Caux prend la forme qui va être la sienne durant les trente années suivantes. Rappelons à ce propos qu'en devenant acquéreur de la S.I. de Caux, la fondation s'est trouvée propriétaire non seulement de l'ancien Caux Palace, mais aussi du grand Chalet de la Patinoire, de 345.000 m2 de terrains et de forêts, de garages, de la vieille ferme attenante à ceux-ci, d'un tennis, et même d'une chapelle catholique. Elle acquiert également un bien précieux: des sources d'eau très pure.***

Durant ces premières années, on assiste au développement fulgurant de Caux, correspondant à l'offensive tous azimuts menée par le Réarmement moral, en Europe et au-delà. Il a fallu simultanément s'organiser pour recevoir des milliers de participants****, mettre sur pied les différents services assurant la marche de la maison, commencer à moderniser les équipements. D'importants chantiers sont ouverts pour réparer et adapter les bâtiments à leur nouvelle fonction. Pour ce faire, à côté de nombreux et dévoués bénévoles, du personnel salarié est engagé. Caux devient une entreprise en plein essor.

On en a un bon exemple en février 1947, lorsque le conseil d'administration de la Société immobilière de Caux décide d'entreprendre d'importants travaux d'ici à l'été de la même année: c'est alors qu'on transforme le hall d'entrée en l'espace accueillant qu'on lui connaît aujourd'hui encore. C'est une personnalité bien connue, l'architecte Alfred André, syndic de Morges et député - il allait devenir peu après président du Grand Conseil vaudois, honneur suprême dans ce pays - qui en dessine les plans, alors que le lustre, les appliques et l'horloge sont l'oeuvre d'un ferronnier réputé du canton de Fribourg, Willy Brandt. Ces deux hommes, très respectés dans leur profession, sont aussi des pionniers du Réarmement moral en Suisse. Au même moment, on entreprend deux autres transformations importantes: la construction de gradins permanents dans la salle de bal, ce qui en fait le ravissant théâtre qu'il est toujours. Et celle d'une nouvelle salle à manger et d'un salon de réception dans l'ancien restaurant public du Palace; en abaissant le plafond, on peut construire au-dessous des promenoirs une série de bureaux.

Cinq ans plus tard, en septembre 1952, ce même conseil d'administration estime que son programme de travaux concernant l'amélioration des immeubles et l'équipement du centre de Caux "peut être considéré comme terminé. Nous ne procéderons désormais qu'aux indispensables mesures d'entretien". En quoi il sous-estime grandement la tâche qui l'attend. Mais il est vrai qu'il a alors une autre priorité: "la libération complète de Caux de toute dette, y compris les hypothèques." Il y a beaucoup à faire dans ce domaine. L'objectif est atteint quelques mois plus tard. (voir "la saga des finances de la Fondation")

Le 23 septembre 1960, une assemblée générale de la Société immobilière décide de mettre fin au système bicéphale de responsabilité à Caux. Le Conseil d'administration s'en explique dans une lettre aux actionnaires: "Nous avons adopté un modus vivendi consistant à laisser à la Fondation la libre jouissance de tous les immeubles de notre Société, à la condition expresse qu'elle prenne à sa charge exclusive tous les frais d'entretien et de rénovation. Cette solution se révéla heureuse, puisqu'elle nous permit, durant ces quatorze dernières années, de boucler nos comptes sans déficit. Aujourd'hui, grâce aux efforts constants de la Fondation, les immeubles de la Société immobilière sont en bon état et permettent d'envisager avec

faveur la proposition qui nous est faite par notre locataire de les racheter en son nom propre."

Le prix d'achat, fixé par l'Administration cantonale des impôts, se monte à frs. 2.170.000, à quoi il faut ajouter frs. 590.000 pour la S.I. Regina. Les actionnaires votent à l'unanimité la vente à la Fondation, avant de procéder à la dissolution de la S.I. et de désigner quatre liquidateurs. Notons pour la petite histoire qu'ils décidèrent que la valeur des actions non remboursées à l'échéance du délai de prescription serait versée à l'hôpital de Montreux.

En fin de séance, Me Lucien Chessex tint à se déclarer "très heureux que l'immeuble de la Société soit tombé entre les mains du Réarmement moral."

Ce qu'ont dû assumer en ces débuts de Caux les responsables de la Fondation et de la Société immobilière est énorme, et l'on ne peut que s'incliner devant leur courage, leur ténacité et leur allant. Hélas, Robert Hahnloser meurt subitement au printemps de 1950, à l'âge de 42 ans. Il est remplacé par Henrik Schaefer, un dynamique Argovien, ancien représentant de Bally à Paris, qui deviendra plus tard plus tard président de la Fondation. D'autres paient un lourd tribut: Philippe Mottu, épuisé par l'effort et des problèmes relationnels, abandonne en 1958 ses fonctions exécutives que reprend Erich Peyer, auquel il appartient de piloter la fondation durant les délicates années qui suivent. Philippe Mottu n'en reste pas moins membre du conseil jusqu'en 1973 et un merveilleux ami et conseiller pour ceux qui poursuivent l'initiative qu'il a su si bien mettre sur les rails.

Durant ces années, Caux a d'ailleurs suscité une vague de vocations. C'est l'un des côtés les plus saisissants de ce qui s'y passe. Nombreux sont celles et ceux qui, renonçant à leurs plans de carrière, lâchent tout pour se mettre au service du Réarmement moral. "Caux, une initiative suisse pour le monde", ce slogan d'alors reflète une incontestable réalité. Plusieurs membres actuels ou anciens du conseil, dont le soussigné, appartiennent à cette génération que l'on a vue en action non seulement à Caux, mais "sur le terrain" en Europe ou aux quatre coins du monde. Parallèlement, nombreux aussi sont les Britanniques, Français, Hollandais, Scandinaves, Américains qui, changeant leurs plans, viennent faire de longs séjours en Suisse pour épauler leurs amis suisses. Ainsi se nouent d'étroites amitiés et se développent de riches expériences de travail au coude à coude.

Dire que les choses ont été faciles serait nier les réalités: on a senti à Caux le "choc des cultures", et pas seulement entre Suisses alémaniques et romands. Ce fut surtout le cas entre Anglo-saxons et continentaux et, pour avoir beaucoup travaillé à l'époque dans le domaine des médias, je me souviens de ma perplexité, et parfois de mes colères devant des textes qui

manifestement ne passaient pas la rampe à Lausanne ou ailleurs et nous faisaient passer pour d'incorrigibles Anglo-saxons. N'empêche que nous avons appris ensemble à créer une **communauté** au meilleur sens de ce terme - et Caux a été dans ce domaine à l'avant-garde en Europe.

◇ Notes

* Outre les nouveaux propriétaires, les autres actionnaires étaient ceux qui se partageaient le 10% des actions encore répandues dans le public. On trouvait parmi eux les représentants du chemin de fer des Rochers de Naye ainsi que des notables de la région. Jusqu'à la dissolution de la S.I. en 1960, ils assistèrent régulièrement à l'assemblée générale annuelle statutaire.

** La S.I. Regina restera juridiquement autonome jusqu'à la dissolution de la S.I. de Caux en 1960.

*** Par la suite, trois chalets furent acquis par la S.I.:
- en mars 1952, le **Chalet de la Forêt**, mobilier et agencement compris, pour 52.360 frs, donnés par l'industriel zurichois Hermann Toggweiler, en souvenir de son fils décédé accidentellement.

- en août 1952, suite à une vente judiciaire, le **Mon Repos** pour 68.000 frs.

- en août 1954, le **Chalet Suisse** pour 31.000 frs.

**** Les nuitées de cette époque varient entre 135.000 en 1950 (première année où ces chiffres sont disponibles) et 147.000 en 1960, année record; elles ne sont descendues au-dessous de la barre des 100.000 qu'entre 1955 et 1958 (A titre de comparaison, 1996, année du jubilé: 32.600). Mais les conférences duraient alors jusqu'à quatre ou six mois, et le Grand Hotel faisait partie du centre.

Le statut fiscal de la Fondation et le transfert du siège de Vaud à Lucerne.

Dès la création de la Fondation, le conseil entreprend des démarches auprès du Conseil d'Etat du canton de Vaud afin d'obtenir un statut fiscal aussi favorable que possible. Le 31 décembre 1946, le Conseil d'Etat accorde à la Fondation l'exonération de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes morales. Puis il décide de l'exonérer également des droits de mutation sur les libéralités qui lui sont faites en espèces - en d'autres termes sur les donations. Au plan fédéral, la Fondation obtient l'exonération de l'impôt sur la défense nationale. Enfin d'autres cantons, accordant la réciprocité au canton de Vaud en matière d'exonération du droit de mutation sur les donations et successions, lui concèdent les mêmes privilèges.

Tel est le cadre dans lequel la Fondation peut travailler jusqu'au début des années soixante. C'est alors que les choses deviennent plus difficiles. Sans entrer dans les détails, rappelons que l'action du Réarmement moral s'inscrit dans la période que l'on a appelée celle de la "guerre froide". L'affrontement est vif entre tenants des sociétés démocratiques et ceux du totalitarisme communiste. Dans les années 1950, Radio-Moscou et diverses publications soviétiques commencent leurs attaques contre Caux. Il faudrait se pencher un jour attentivement sur ce qui s'est passé en Suisse, et plus particulièrement à Lausanne, où les partisans de Moscou prennent le relais de ces attaques et portent le débat sur le terrain politique en s'opposant aux avantages fiscaux accordés au Réarmement moral.

Au début de 1960, notre Fondation demande au Conseil d'Etat vaudois de proroger de cinq ans, comme cela s'était passé auparavant, le statut fiscal en vigueur jusqu'au 31 décembre 1959. Peu après, le député communiste André Muret, une figure bien connue de l'époque, fait lors d'une séance du Grand Conseil une interpellation au Conseil d'Etat en s'élevant violemment contre le régime fiscal accordé au Réarmement moral. Le gouvernement, par la voix de M. Sollberger, chef du département des Finances, lui répond en justifiant pleinement ce régime. Cette réponse est suivie d'un débat auquel prennent part plusieurs députés de droite et de gauche, à la suite duquel le Grand Conseil, "à une très forte majorité", selon le procès-verbal officiel, approuve la réponse du gouvernement.

Mais le camp communiste n'en reste pas là. Jouant habilement sur les critiques qui s'élevaient contre Caux, non seulement dans les milieux de gauche mais dans ceux de droite, jusqu'à la "Gazette de Lausanne" et les Eglises, il maintient la pression. Avec le recul du temps, il faut bien convenir que certaines attitudes du Réarmement moral d'alors n'ont pas servi sa cause.

A Caux, on souligne avec raison que la démocratie ne peut fonctionner que si elle s'appuie sur des valeurs morales librement acceptées et surtout mises en pratique par ceux qui s'en réclament. On s'en prend donc au matérialisme, qu'il soit celui du totalitarisme communiste ou celui, plus subtil, de la "pièce de cent sous tapie au fonds des consciences", comme le disait Denis de Rougemont. Mais il y a des dérapages. Il paraît étrange que certains semblent en vouloir, aujourd'hui encore, au Réarmement moral de s'être opposé à l'idéologie communiste. Ce qu'on peut lui reprocher, c'est d'avoir fait preuve en l'occurrence d'un manichéisme certain, qui en a hérissé plus d'un jusque dans ses propres rangs et qui, plus grave, lui a valu de se couper de larges milieux.

En 1963, le député Muret revient à la charge avec une question écrite au Conseil d'Etat. Entre temps, M. Sollberger a quitté le gouvernement où il a été remplacé par M. Pierre Graber. C'est une personnalité d'envergure; plus tard, il deviendra Conseiller fédéral et sera de longues années ministre des Affaires étrangères. Malheureusement, il ne comprend pas le Réarmement moral et ceux qui le rencontrent alors pour plaider sa cause se heurtent à un mur.

M. Graber se retranche derrière le fait qu'une nouvelle législation sur les donations et successions entre en vigueur. La notion d'"intérêt public" devient plus restrictive. Désormais, seules les organisations de "pure utilité publique" - c'est à dire remplaçant l'Etat dans une de ses tâches - peuvent être exonérées. L'un des articles de la nouvelle loi prévoit bien que "les institutions ayant leur siège dans le canton qui se vouent, d'une manière désintéressée, à la bienfaisance, à l'éducation, à l'instruction ou à d'autres buts de pure utilité publique" sont exemptes de l'impôt.

Dans sa réponse à M. Muret, le Conseil d'Etat constate certes que notre fondation "poursuit son but de manière désintéressée". Cependant, il ajoute que "l'action entreprise par le Réarmement moral ne rencontre pas, dans notre canton, une approbation unanime ou enthousiaste. C'est pourquoi le Conseil d'Etat, qui a d'ailleurs chaque fois limité à cinq ans la portée de ses décisions, a refusé, dès 1960, l'exonération admise jusque-là en matière d'impôt sur le revenu et la fortune.

"Au surplus, ajoute-t-il, la nouvelle loi sur les droits de mutation est entrée en vigueur le 1er juillet dernier et les conditions exigées pour l'exonération de l'impôt sur les successions et donations sont désormais les mêmes que pour l'impôt direct sur le revenu et la fortune. Dès lors, conclut-il, le Conseil d'Etat ne reconduira pas, à partir de fin 1964, l'exemption de l'impôt sur les successions et donations admise en 1960 pour une période de 5 ans."

Le rapport annuel de la Fondation de 1963 se fait l'écho de la "vive émotion que cette mesure si incompréhensible a provoqué en Suisse et à l'étranger... Dans ses efforts légitimes pour faire revenir le conseil d'Etat sur sa décision, la Fondation ne négligera aucun moyen; elle sait qu'elle peut compter sur l'appui d'innombrables personnes convaincues que le Réarmement moral est un besoin de notre pays et que sa tâche ne fait que commencer."

Au printemps 1964, un appel est lancé par soixante personnalités du canton, demandant au Conseil d'Etat de reconnaître la pure utilité publique du Réarmement moral. Le chiffre de signatures recueillies: 34.980, constitue un record dans l'histoire du canton. Parmi elles, on note 183 syndics, des députés, des pasteurs, des agriculteurs etc. Sur le plan fédéral, une initiative semblable se traduit, elle aussi, par un appel au Conseil d'Etat vaudois: 81 membres de l'Assemblée fédérale le signent, ainsi que les anciens conseillers fédéraux Max Petitpierre et Enrico Celio et d'autres personnalités de la vie politique, culturelle, industrielle et militaire suisse.

Mais en vain. En date du 24 novembre 1964, le Conseil d'Etat informe la Fondation de sa décision de rejeter les demandes qui lui ont été faites. Il a donc décidé:

- a) "de maintenir l'assujettissement de la Fondation au régime normal d'imposition du revenu et de la fortune;
- b) de donner pour instruction à l'autorité de taxation de soumettre également la Fondation au régime normal d'imposition en matière de successions et donations à partir du 1er janvier 1965, en application de la loi du 27 février 1963."

Cependant, reconnaissant qu'avec les barèmes prévus par cette loi, "une telle imposition frappe trop lourdement les institutions bénéficiaires sans qu'il soit satisfait à la "ratio legis", le Conseil d'Etat envisage de proposer une loi au Grand Conseil qui aurait pour effet, "d'ici un ou deux ans", de réduire sensiblement les taux applicables. En attendant, il accorderait une remise partielle d'impôts.

La Fondation est devant un choix crucial. L'essentiel est d'éviter que la décision vaudoise n'affecte l'attitude d'autres cantons, qui pourraient estimer difficile de continuer d'exonérer de l'impôt les dons et legs faits à la fondation si le canton du siège ne fait pas de même. D'autre part, aux yeux de la Suisse et de l'étranger, la reconnaissance de l'utilité publique de la Fondation par le plus grand nombre possible de cantons, et en particulier par ceux qui ont le plus de poids, montrerait de façon claire que l'attitude vaudoise n'est pas partagée par le reste de la Suisse.

Réuni à Bâle le 1er décembre, notre conseil prend à l'unanimité la décision "de transférer le siège de la Fondation dans un canton prêt à reconnaître à celle-ci le statut d'utilité publique" et de "donner pleins pouvoirs au président pour

négocier ce transfert et y procéder au moment opportun."

On savait le canton de Lucerne prêt à accueillir la Fondation. Dans les années précédentes, le Réarmement moral a été très présent dans cette ville et dans toute la Suisse centrale. Le chef de l'administration des impôts de Lucerne ne disait-il pas que le Réarmement moral avait produit une vague d'honnêteté fiscale dans son canton? Sans doute pensait-il à l'un des membres les plus actifs de notre conseil, l'entrepreneur Gottfried Anliker, qui avait donné l'exemple en la matière? D'autre part, des pièces de théâtre et des films du Réarmement moral ont été présentés dans les collèges de Suisse centrale, y suscitant un intérêt certain.

Notre Fondation peut être reconnaissante aux autorités lucernoises et en particulier au chef du département des Finances, M. Bühlmann, qui nous donnent assez vite l'assurance que la Fondation bénéficiera à Lucerne des exonérations fiscales dont elle jouissait naguère dans le canton de Vaud. De même les autorités fédérales font preuve d'une grande compréhension. L'autorisation de transférer le siège social à Lucerne est accordée par le chef du département fédéral de l'Intérieur à temps pour être effective au tournant de l'année.

Dans notre tristesse de devoir quitter le canton de Vaud, nous sommes heureux, pour citer le rapport annuel de 1964, "de voir la Fondation s'installer à Lucerne, dans cette région si riche des meilleures traditions de la Suisse; nous n'avons aucun doute que son rayonnement n'en sera que multiplié."

Après le transfert: au travail à Lucerne et à Caux

Avec le transfert du siège de la Fondation à Lucerne, une page nouvelle s'ouvre dans la vie de celle-ci.

Si je puis me permettre une note personnelle, j'ai vécu cet événement avec beaucoup d'intensité, d'angoisse et d'incertitude. Jusqu'au début des années soixante, j'avais été par la force des choses un membre peu actif du conseil: j'étais alors plus souvent en Amérique latine qu'en Suisse. Mais dès le printemps 1964, je m'étais plongé dans la mêlée dans le canton de Vaud. Avec mon ami Paul-Emile Dentan, également membre du conseil - une bonne plume qui allait se faire connaître plus tard dans les colonnes du "Journal de Genève" - nous avons fondé la "Tribune de Caux", un vibrant petit journal dont le but était de rapprocher Caux des Vaudois et des Romands en général (plus tard, la "Tribune de Caux" deviendra la revue "Changer" animée par Jean-Jacques Odier).

Le transfert du siège de la Fondation de Vaud à Lucerne était à nos yeux un échec. Avec le recul du temps, je vois pourtant les choses sous un autre angle. Du point de vue de l'ancrage de Caux en Suisse, cet événement, forcé au départ, a été bénéfique. Il n'est pas mauvais que notre centre de conférences, situé comme il l'est en plein pays de Vaud, soit géré par une fondation dont le siège est au coeur de la Suisse alémanique. Quand j'entends parler aujourd'hui de "Röstigraben", je me dis qu'il était salutaire que nous autres Romands ayons été appelés à nous rendre souvent aux bords du lac des Quatre-Cantons. En outre, nous n'étions pas simplement accueillis à Lucerne; nous y étions adoptés. Les innombrables contacts noués à cette époque et dans les années qui ont suivi n'ont fait que confirmer ce sentiment.

Dans l'immédiat, des tâches pressantes attendent la Fondation. Il faut négocier avec le canton de Lucerne les modalités de son statut, fiscal et autre. Il faut installer des bureaux où puisse se faire le travail administratif et la comptabilité. Plusieurs des membres du conseil et leur famille décident de s'installer à Lucerne: c'est le cas des Schaefer, des von Orelli et des Karrer. Les liens qu'ils établissent dans toute la région sont de grande valeur. C'est alors que naît la tradition, qui s'est maintenue jusqu'à nos jours, de saisir l'occasion de la séance de printemps du conseil, celle où sont approuvés le rapport annuel et les comptes de l'exercice écoulé, pour organiser un repas ou une réception permettant de faire le point de la situation et des tâches de la Fondation avec les représentants de larges milieux lucernois et de Suisse centrale: autorités politiques et religieuses, hommes d'affaires, journalistes etc.

Notre conseil est grandement enrichi par l'apport de personnalités lucernoises : j'ai déjà mentionné Gottfried Anliker, remplacé plus tard par l'industriel Josef Gasser Jr., puis par Paul Bosshard, qui nous est enlevé hélas trop tôt; sur le plan politique, après l'ancien conseiller national Josef Leu, nous accueillons dans nos rangs une lucernoise connue dans toute la Suisse, Mme Josi Meier, bientôt présidente du conseil des Etats.

* * *

Au même moment, d'autres événements se déroulent, qui vont placer la Fondation devant une situation nouvelle et infléchir aussi la marche de Caux.

En 1961, Frank Buchman meurt à l'âge de 83 ans. Sa personnalité charismatique avait dominé la vie de Caux, qui tenait autour de lui, selon le mot du professeur Théophile Spoerri, "de la fête de Noël et du jugement dernier". La confiance qu'il inspirait dans de larges milieux attirait à Caux d'innombrables personnes. Que va-t-il se passer, lui absent? D'autant plus qu'en 1965, Peter Howard, l'homme exceptionnel qui semble tout indiqué pour assurer le "leadership" mondial du Réarmement moral, meurt à son tour, bien trop jeune. C'est un coup dur. Nous nous trouvons confrontés, comme tant d'autres mouvements spirituels avant nous, à la question : qui dirige? Ce n'est pas le lieu de parler de cette question en détail. Qu'il me suffise de dire que c'est à cette époque que s'instaure le type de "direction collégiale" qui caractérise aujourd'hui le Réarmement moral. Je crois pouvoir dire que nous nous en sommes bien portés. Mais il ne nous a pas permis d'éviter certaines déconvenues dont l'effet se fit sentir aussi à Caux et jusque dans notre Fondation.

Avec la mort de Buchman et de Howard, on peut dire que se termine l'époque où les conférences réunissent le plus grand nombre possible de participants (jusqu'à mille) pendant des périodes s'étalant jusqu'à quatre à cinq mois. Il faut donc, à plus ou moins long terme, songer au redimensionnement de Caux et à sa tâche dans la stratégie internationale du Réarmement moral.

A cette époque, plusieurs de nos amis, américains surtout, pensent que le Réarmement moral doit concentrer son action sur les jeunes. Ils mettent sur pieds des programmes faisant la part essentielle à des "shows" musicaux et finissent par avoir une existence autonome. Ce faisant, ils n'hésitent pas à vendre certains des centres de rencontres, petits ou grands, dont le Réarmement moral a fait l'acquisition, non sans de grands sacrifices financiers et grâce à la générosité de beaucoup de ses sympathisants.

Pour la Fondation, la question ne peut pas se poser dans les mêmes termes. Dans les années d'après-guerre, Caux s'est acquis

une réputation exceptionnelle sur le plan de la réconciliation entre les peuples. Ce qui s'est passé entre les ennemis de la deuxième guerre mondiale, en Europe et en Asie, montre la route à suivre: il faut continuer à être disponible pour les tâches à venir dans ce domaine, dans un monde devenu de plus en plus un "village global". Caux joue aussi son rôle sur le plan des relations entre partenaires sociaux; même si les temps changent, et avec eux le regard que l'on porte sur ce problème, c'est toute la question, fondamentale, de la place de l'éthique dans la vie économique et sociale dont on parle de plus en plus dans les sessions de Caux. Il faut sûrement, et beaucoup mieux que nous ne l'avons fait jusqu'ici, donner leur place aux jeunes, mais pas au détriment des autres tâches de Caux.

Tout cela fait l'objet d'une longue discussion lors d'une séance du conseil de la Fondation qui se tient le 4 juillet 1966 (on allait fêter les vingt ans de Caux) à l'hôtel Tivoli à Lucerne. Le conseil décide ce jour-là de ne pas entrer en matière sur les propositions d'un de nos membres qui, si on observe rétrospectivement ce qui se passait alors aux Etats-Unis, auraient pu conduire à la liquidation du centre de Caux. Mais ces moments sont douloureux. Notre président, Erich Peyer, l'un des vaillants pionniers de Caux, qui avait si bien dirigé la Fondation durant les délicates négociations du transfert de la fondation de Vaud à Lucerne, se retire peu après.

* * *

Il est remplacé par Henrik Schaefer auquel il va appartenir, durant les dix années suivantes, d'adapter la Fondation à son nouvel environnement, avec l'aide de tout le conseil.

A Lucerne, Schaefer s'applique à en renforcer les assises. Pour ce faire, il recrute un "Geschäftsführer" ou gérant administratif, qui supervise la bonne marche de notre comptabilité et les relations avec les autorités fiscales. René Hodel, qui occupa ce poste à plein temps jusqu'à récemment, était l'homme qu'il nous fallait. Pour travailler avec nous, il décline des offres de salaires bien supérieures à celles que nous pouvons lui offrir. Mais il est en bonne compagnie: les membres du conseil de la Fondation travaillent tous bénévolement, un facteur qui n'est pas étranger à l'estime dont elle jouit.

En juillet 1973, Schaefer et Hodel ont la satisfaction de recevoir une lettre du département des finances du canton de Lucerne les informant que la Commission cantonale des impôts "considère la Fondation pour le Réarmement moral comme étant d'utilité publique au sens de la loi fiscale lucernoise et qu'elle est ainsi libérée de tout impôt."

Lors du transfert du siège de la Fondation de Caux à Lucerne, l'autorité fiscale de ce canton nous avait recommandé de préciser dans nos statuts que la Fondation n'exerce aucune activité

commerciale. Une société anonyme, "Renaissance-Diffusion" est créée alors qui reprend des activités relevant jusqu'ici de la Fondation, notamment l'édition et la vente de livres et de périodiques, l'organisation de tournées théâtrales et la diffusion de films. "Renaissance-Diffusion S.A." deviendra plus tard "Caux Edition", son nom actuel, avec un capital de 50.000 frs. aux mains de la Fondation.

En 1967, nous adoptons de nouveaux statuts, clarifiant la répartition des tâches au sein de la Fondation. Désormais, le **président**, le **vice-président** et le **secrétaire** sont élus pour un mandat de trois ans, renouvelable. Un nouvel organisme fait officiellement son apparition: la **commission des finances**, également élue par le conseil pour une période de trois ans, renouvelable elle aussi. Elle existait de facto depuis 1961. Cette commission des finances va, au fil des années, jouer le rôle de "bureau" de la fondation. Enfin, un règlement de la fondation précise les compétences des uns et des autres.

En 1969, la Fondation s'installe dans les bureaux qu'elle occupe aujourd'hui à Kriens, aux portes de Lucerne.

Ajoutons également que l'appartement des Schaefer devient bientôt le lieu de rencontres privilégié de quelques personnalités de Suisse centrale et d'au-delà, désireuses de se réunir "dans l'esprit de Caux" pour échanger leurs vues sur l'avenir de la Suisse.

En 1968, la Fondation inaugure à Genève un bureau de liaison du Réarmement moral à deux pas du Palais des Nations, illustrant la volonté de multiplier les contacts entre Caux et la Genève suisse et internationale.

* * *

A Caux, le centre de conférences avait été mis partiellement en veilleuse durant l'année 1965, celle du transfert à Lucerne. Mais dès 1966, année du vingtième anniversaire, il reprend sa vitesse de croisière.

Certes manquent à l'appel plusieurs excellents représentants de la jeune génération, Suisses et étrangers, qui ont préféré suivre la voie tracée par leurs amis américains. Caux en a souffert, incontestablement.

Mais comme pour mieux souligner l'actualité des tâches de réconciliation qui l'attendent, voici qu'y arrive dans les derniers jours de 1967 une délégation du Tyrol du Sud/Alto Adige, cette région germanophone d'Italie du nord adossée à la frontière autrichienne. C'est un cas exemplaire des problèmes de minorités qui, aujourd'hui, ont fait éclater l'ex-Yougoslavie et menacent la vie de plusieurs pays d'Europe centrale et orientale. D'autres délégations mixtes vont se succéder dans les dix-huit mois

suivants, tant et si bien qu'à la fin de 1969, le quotidien italien "Il Giorno" se réfère au "nouvel état d'esprit" qui ouvre la voie à une solution du problème. Deux ans plus tard, les parlements italien et autrichien approuvent le "paquet" de normes législatives accordant une autonomie considérable à la province de Bolzano au sein de l'Etat italien. En 1992, enfin, les deux ambassadeurs d'Italie et d'Autriche peuvent conjointement aller voir le secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, pour lui annoncer que le problème est réglé pour l'essentiel.

Voilà qui nous prépare aux tâches nouvelles qui apparaîtront plus tard après la chute du mur de Berlin et la montée des nationalismes qui suit.

Pendant les années soixante et soixante-dix, on parle beaucoup aussi dans nos rencontres du "Dialogue Nord-Sud", cet autre thème qui a fait irruption dans les enceintes onusiennes et les médias. Caux est bien placé pour apporter sa contribution dans ce domaine: n'y a-t-on pas reçu, dès le milieu des années cinquante, les représentants de nombreux pays qui vont accéder peu après à l'indépendance? Le monde devient décidément très différent de ce qu'il était dans les années d'après-guerre, mais les mentalités n'ont pas assez évolué pour que se crée une véritable communauté humaine.

En 1973, Gottfried Anliker et l'industriel français Robert Carmichaël, tous deux membres du conseil, lancent les sessions "L'homme et l'économie" qui sont devenues l'un des pôles des rencontres de Caux. Eté après été, partenaires sociaux vont se mesurer aux défis engendrés par les événements de 1968 d'abord, puis par les bouleversements qu'entraînent dans l'économie mondiale ceux de 1974 et de années suivantes. De leurs rencontres surgiront plus tard des initiatives audacieuses.

Autre aspect important de Caux: les jeunes précisément, leurs aspirations et leurs besoins, leurs manières de faire. Ils mettent en place divers programmes et montent des spectacles dont certains, tel "Anything to declare", qui va fêter son trentième anniversaire cet été, ont fait une belle carrière avant de devenir la pépinière d'un nouveau leadership dont bénéficiera tout le Réarmement moral.

* * *

Ces développements sont d'autant plus opportuns qu'à cette époque, dans la région montreuusienne, certaines voix s'élèvent, isolées il est vrai, pour regretter que l'ancien Caux Palace ne joue plus son rôle moteur sur le plan touristique. Après tout, les palaces de la "Belle époque", modernisés au goût du jour, attirent une certaine clientèle. Les critiques n'oublient qu'une chose: c'est que dans le cas de Caux, les touristes qui, jusque dans les années vingt, viennent y rechercher détente,

tranquillité et distractions mondaines ont disparu pour être remplacés par une nouvelle génération à laquelle les beautés du paysage ne suffisent plus, mais qui désirent avant tout pratiquer les sports à la mode tels que le ski en hiver et ceux de la plage en été. Caux ne s'y prête qu'imparfaitement et ne peut pas concurrencer les grandes stations de montagne. D'où l'annonce, mentionnée précédemment, parue en 1937.

Mais, oubliés les déboires des décennies de crise et de guerre, la prospérité est revenue, et avec elle le développement du tourisme de masse. Le Club Méditerranée, qui en est le symbole, vient de mettre la main sur l'ancien palace de Villars. Certains caressent l'espoir qu'il s'intéresse aussi aux bâtiments de Caux.

Le débat permet à des Montreusiens de marque de se prononcer. C'est ce que fait notamment, et avec éclat, M. Georges Corbaz, un homme d'influence à Montreux où il dirige l'importante imprimerie qui porte son nom et préside la Société des industriels et commerçants. Dans les colonnes du "Journal de Montreux", le quotidien local, du 25 novembre 1970, il tient à rappeler qu'"avec des 'si' et des 'mais', il est facile, vingt-quatre-ans après, d'envisager une situation sous l'angle optimiste et d'échafauder des projets séduisants... Les difficultés du passé, continue-t-il, ne doivent pas être oubliées et sont peut-être là pour nous rappeler que le destin de Caux est ailleurs. A l'heure où le matérialisme triomphe partout, où la notion de profit est prépondérante, il est assez remarquable qu'une communauté accepte de dépenser des sommes considérables, sans en attendre de rendement, simplement pour servir son idéal et pour préserver, dans un site privilégié, un lieu de rencontre et de méditation... Et M. Corbaz de conclure: "Si le nom de Montreux est actuellement plus connu que celui de maints centres touristiques européens très importants, ne peut-on penser que le rayonnement de Caux y est pour une part qui, pour ne pas se traduire en chiffres et en monnaie, a tout de même son poids?"

J'ai toujours été reconnaissant à M. Corbaz d'avoir su placer le débat dans sa vraie perspective. D'ailleurs, son article met fin à la discussion.

Caux: Redimensionner et rénover

En 1961, année de la mort de Frank Buchman, on compte encore 142.587 nuitées à Caux. Dès 1962, ce chiffre baisse sensiblement. C'est normal. Buchman était un point de convergence, on l'a vu. On venait à Caux pour le rencontrer. Quand il y était, les responsables du travail mondial du Réarmement moral y faisaient de longs séjours avant de repartir pour des actions "sur le terrain".

Dans les années soixante et septante, les nuitées vont baisser autour des 50.000, avec une pointe en 1971, année du 25^e anniversaire de Caux, où on en compte 62.151. On remarque d'autre part que la durée des séjours à Caux tend à diminuer, pour les mêmes raisons que leur nombre.

Mais la baisse des nuitées entraîne inmanquablement une diminution des recettes, ce qui va poser des problèmes à la Fondation. Car les bâtiments, eux, ne rajeunissent pas, bien au contraire. Aux travaux d'entretien s'ajoutent des rénovations rendues nécessaires par l'usure du temps et le besoin de moderniser les installations. Dans la grande salle de conférences, un nouveau système de traduction simultanée très performant a été mis en service et des cabines construites à cet effet ; c'est un instrument de travail indispensable pour assurer la convivialité d'assemblées réunissant des gens venus de tous les horizons. Les cuisines nécessitent des investissements constants: mais c'est aussi un lieu de travail et de rencontres qui contribue pour beaucoup à la création de "l'esprit de Caux". Les "chambres de courrier" - celles qui donnent sur le nord - ont besoin d'une sérieuse rénovation en vue de leur utilisation maximum. Et puis, il y a les surprises toujours possibles: les chaudières à remplacer in extremis, les infiltrations dans les toitures, les conduites qui sautent à l'occasion...

Le personnel salarié de la Fondation, des collaborateurs auxquels nous sommes très attachés : nettoyeurs et nettoyeuses, lingères, jardiniers, ferblantiers, menuisiers, peintres etc. compte une trentaine de personnes jusqu'à la fin des années septante (elles étaient encore une cinquantaine en 1960).

L'heure des choix approche. Le rapport annuel de 1977 indique déjà celui que nous allons faire: "Pour l'avenir, peut-on y lire, le conseil estime que le moment est venu de reconsidérer l'affectation d'un des bâtiments de notre centre de conférences, l'ancien Grand Hotel." Cette grave décision tombe au moment où je viens d'assumer la présidence de la fondation, le 1^{er} avril 1977. Mais Henrik Schaefer a bien préparé le terrain. Déjà en 1974, la question d'une location du bâtiment s'est posée, mais nos recherches n'ont abouti à rien. En 1977, un groupe de travail est constitué pour étudier toutes les options possibles, y compris la vente. Il a à peine commencé ses

recherches quand deux personnes se présentent à la porte de Mountain House en demandant si le Grand Hotel est à vendre... C'est elles finalement qui vont acheter le bâtiment. La vente est annoncée le jour de la signature du contrat, le 4 août 1978. Le communiqué publié à cette occasion résume bien la démarche qui a inspiré la décision du conseil:

"La Fondation pour le Réarmement moral, peut-on y lire, annonce que l'ancien Grand Hotel Regina, l'un des bâtiments de notre centre de conférences, a été vendu à une fondation zurichoise, le "Lectorium Rosicrucianum".

"Acheté en 1947, cet immeuble a rendu de grands services durant des années. Toutefois, l'extension de l'action du Réarmement moral dans le monde, la création de nouveaux centres de conférences et de formation dans d'autres pays et continents - notamment en Inde, en Australie, au Brésil, en Angleterre - ont conduit le conseil à estimer qu'il serait préférable de trouver un acquéreur pour ce bâtiment.

"La vente du Grand Hôtel Regina permettra une restructuration du centre de conférences et la modernisation des trois principaux bâtiments qui composent celui-ci: le vaste "Mountain House" - l'ancien Caux Palace dont la silhouette est familière dans la région - l'"Alpina" et le "Maria". Divers travaux y seront entrepris dès l'automne."

Les mois précédents ont permis d'arriver à un accord avec nos acheteurs. Le prix de vente est fixé à 3,5 millions de francs, dont 1 payable à la signature du contrat et le solde par l'octroi à l'acheteur d'un crédit hypothécaire de 2,5 millions de francs.

D'autre part, la parcelle de terrain sur laquelle est situé le Regina, d'une surface de près de 25.000 m², est réduite à 16.000 m² "afin d'éviter que des constructions indésirables n'y surgissent". Enfin, un droit de préemption est accordé à la Fondation pour dix ans en cas de revente de l'immeuble. Un accord séparé a été conclu qui l'autorise à disposer de 120 lits au Grand Hôtel pendant les mois de juillet et août au cours des cinq prochaines années: c'est un point important pour l'avenir immédiat.

D'autres aspects de cette vente font l'objet de profondes réflexions. Les membres catholiques du conseil, notamment, sont conscients des réserves de l'Eglise romaine au-sujet des Rosicruciens. Ils se sont cependant ralliés à notre décision, estimant que "la vente ne nous identifiait pas aux idées de l'acheteur."

Pour ma part, cet épisode me vaut bien des préoccupations et quelques nuits blanches, tempérées heureusement par le sentiment, né dans la prière et le recueillement, qu'il faut oser aller de l'avant. Je suis très conscient qu'en commençant à vendre

l'une de nos propriétés, et pas n'importe laquelle en l'occurrence, la Fondation donne un signal qui peut être mal interprété. L'une de nos collaboratrices n'a-t-elle pas fondu en larmes en apprenant la nouvelle? Je m'aperçois bientôt, en parlant avec un certain nombre de nos meilleurs amis dans le pays, qu'ils approuvent totalement notre démarche; certains se réjouissent que nous fassions preuve de plus de réalisme...

Avec le recul du temps, nous ne pouvons qu'être reconnaissants d'avoir trouvé alors un acheteur pour ce vaste bâtiment. Par leur discrétion, les Rosicruciens n'ont pas porté ombrage au Réarmement moral et ils se sont avérés être de bons voisins.

Comme le conseil l'a souhaité, la vente du Grand Hotel rend possible d'importants travaux dans les autres bâtiments. C'est ainsi qu'on peut tout de suite changer les grandes baies vitrées de la salle de conférences de Mountain House. Surtout, on entreprend d'importants travaux de rénovation à l'Alpina, qui s'échelonnent sur plusieurs années - un investissement de près de 900.000 frs.

Dès l'année 1979, on trouve dans le bilan un poste important: un "fonds de rénovation" constitué alors et qui va permettre à la Fondation de financer ces importants chantiers et d'autres à venir.

Cette vente permet aussi à celle-ci d'assainir ses finances, fortement mises à contribution les années auparavant par le changement devenu indispensable du vieux central téléphonique datant de 1927, une dépense de 860.000 frs.

Enfin, nous pouvons commencer à réduire progressivement le nombre des ouvriers salariés de la Fondation, ce qui est fait en ne remplaçant pas ceux qui partent à la retraite. En 1983, ils ne sont plus que 16. Comme cela survient à un moment où salaires et charges sociales augmentent sensiblement, l'économie est appréciable.

Avec l'échéance des 120 lits du Grand Hôtel dont nous devons nous passer à partir de 1983, il faut prévoir des solutions de remplacement. Diverses propositions sont étudiées: l'une consiste dans l'achat de la pension "Les Sorbiers", à côté de la gare, qui a déjà été proposé à la Fondation dans les années cinquante. Et comme alors, le conseil ne retient pas cette option. Un projet audacieux et séduisant consiste à faire une nouvelle construction sur l'emplacement de la vieille ferme. Il est jugé trop coûteux et incertain. Je l'ai pour ma part regretté, tout en reconnaissant le bien-fondé des oppositions. Par contre, l'aménagement des chambres 33 à 36 sur quatre étages de Mountain House rallie tous les suffrages et les travaux, qui permettent de gagner 18 lits, sont exécutés immédiatement.

Plus tard, c'est l'aménagement du bâtiment du "Repos" qui occupe à plusieurs reprises le conseil. Nous sommes saisis de propositions d'investissements allant de 45.000 à 710.000 frs. Finalement, on s'en doute, notre choix est plus proche du premier que du second devis.

Par contre, c'est sans opposition aucune que le conseil décide, en 1983, de consacrer un peu plus de 125.000 frs. pour remplacer les fenêtres du Maria, un bâtiment utilisé toute l'année. C'est l'entreprise Gasser SA à Wolhusen qui fait les travaux, prenant à sa charge un montant appréciable du devis, à l'initiative de son directeur, Josef Gasser, membre de notre conseil.

C'est l'époque où les économies d'énergie sont à l'ordre du jour, et notamment la réduction de la consommation de mazout. Les travaux au Maria vont dans ce sens. Peu après, des transformations aux chaudières de Mountain House nous permettent de faire de sensibles économies dans ce domaine.

Comment, dans ces pages, ne pas évoquer la figure de l'architecte zurichois Charles Rudolph ? Il est souvent sur la brèche à Caux, où il finit par s'installer. C'est à lui que l'on doit la transformation des cuisines de Caux, la construction - délicate - des cabines de traduction dans la grande salle, la rénovation des "chambres de courriers" et enfin celle de l'Alpina. Non content de travailler bénévolement pour la Fondation, il avait une manière unique, quand il présentait au conseil des projets qui lui tenaient à coeur, d'annoncer qu'il prenait à sa charge une partie de la dépense proposée.

Rudolf Barraud, architecte à Lausanne, laisse également son empreinte à Caux. C'est lui qui, avec l'ingénieur Roger Pernet, a l'idée de construire la cafétéria du 2e étage. On lui doit aussi la belle salle "Panorama", la rénovation du Foyer du théâtre et, jusqu'à récemment, bien d'autres travaux, auxquels il s'est consacré lui aussi bénévolement.

Avec ces architectes, d'autres professionnels du bâtiment et un ou deux représentants de la Fondation constituent une "équipe de construction", appelée à faire des recommandations au conseil sur des travaux à entreprendre ou à donner son avis sur les orientations de celui-ci.

L'entretien des bâtiments doit aussi beaucoup à diverses initiatives prises par des bénévoles. Un "groupe de bricoleurs", dont certains très compétents, monte à Caux quand c'est nécessaire pour faire des réparations ou des travaux courants.

Ces dix dernières années, une "semaine de travail pratique" réunit autour de Pâques de soixante à quatre-vingt volontaires de tous âges. Encadrés par les "bricoleurs" et un ou deux professionnels, ils travaillent à la mise en état des lieux, qu'il s'agisse des bâtiments ou des jardins.

Nouveaux défis et nouvelles manières de faire

1989, l'année mémorable de la chute du mur de Berlin, entraîne les conséquences que l'on sait pour les peuples d'Europe centrale et orientale et pour la Russie. Ces événements historiques ouvrent une ère nouvelle dans la vie de Caux. Désormais, Russes, Ukrainiens, Polonais, Tchèques, Hongrois, Roumains, Baltes et d'autres encore y sont présents aussi naturellement que l'ont été les Européens de l'Ouest.

Peu après, la première délégation envoyée officiellement de Pékin par la "Chinese Association for International Understanding" arrive à Caux. Les étés suivants, d'autres délégations suivront. En retour, l'association accueille en Chine une première délégation de la Fondation et d'autres suivront aussi. Ainsi se nouent des contacts étroits avec cet immense pays.

L'action du Réarmement moral - et le rayonnement de Caux - prennent alors la dimension universelle qu'ils n'avaient pas eu jusque là. C'est une immense responsabilité.

Ces années sont d'ailleurs exceptionnellement créatrices. On voit éclore des initiatives prises par des personnes qui tiennent à se réunir à Caux pour bénéficier de l'ambiance unique qui y régnait. Dès 1986, Frédéric Philips, l'industriel hollandais, préoccupé par la tournure acrimonieuse des relations entre responsables des grands ensembles économiques de l'heure: Europe, Japon et Etats-Unis, y réunit une trentaine d'industriels et d'hommes d'affaires de haut vol. Ils vont désormais s'y retrouver chaque été et y lancent des "principes d'éthique pour un comportement social responsable."

Peu après, William Porter, un éditeur britannique fraîchement retraité, lance un "Forum international de la communication" qui vise à hausser le niveau d'éthique dans les médias: des symposiums à Caux aussi bien qu'à Nijni-Novgorod, Varsovie, Budapest, Chicago, Melbourne et ailleurs créent un réseau d'hommes et de femmes bien déterminés à agir dans ce secteur-clé. Par ailleurs, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en France et en Allemagne, où le problème de l'intégration des immigrés et des relations inter-raciales se pose avec l'acuité que l'on sait, diverses initiatives sont prises qui donnent lieu à de vibrantes rencontres internationales qui se tiennent sur ces thèmes à Caux, ainsi qu'à des actions diverses sur le terrain.

Enfin, l'un des points forts des rendez-vous de Caux est constitué par ces symposiums qui, sous le nom d'"Agenda pour la réconciliation", accueillent les représentants de pays en crise, particulièrement ceux que déchirent des problèmes de minorités ou d'ethnies en conflits. Une tâche redoutable, mais qui s'inscrit bien dans la vocation naturelle de Caux. L'un des volets les plus marquants en est le besoin de dialogue

par-delà les barrières culturelles ou religieuses.

Devant tout cela, comment réagissent les équipes du Réarmement moral? Face à la multiplication des initiatives et des besoins qu'elles révèlent, de nouveaux types de rencontres apparaissent. Ainsi de ces "consultations" qui, en réunissant tour à tour dans les divers continents, une fois par an, des représentants des divers pays, des diverses générations et familles de pensée (une trentaine de personnes), permettent d'aborder des questions de fonds liées au "message" et au fonctionnement du Réarmement moral dans le monde d'aujourd'hui. En même temps s'affirme le besoin d'une meilleure "coordination" dans son action mondiale. A cet effet est créé un "Groupe de Coordination", qui s'avère un instrument précieux, même s'il paraît difficile de dire à ce stade dans quelle mesure il joue pleinement son rôle.

Caux reste à cet égard un lieu privilégié. C'est finalement là que se réunit chaque année, et pendant six à huit semaines, le plus grand nombre des responsables du Réarmement moral. Aussi, en parallèle avec les rencontres publiques, s'en tiennent d'autres qui permettent de faire le point sur telle ou telle situation délicate, de rectifier le tir quand c'est nécessaire, enfin de tracer les grandes lignes de projets d'avenir.

Cette variété de rencontres et de projets, signe de vitalité, va solliciter le temps et l'énergie de nos meilleurs militants. Or, entre temps, beaucoup de choses se sont passées dans leurs rangs. Plusieurs de ceux qui ont été au coeur d'initiatives remarquables ne peuvent plus en faire autant, ou ne sont plus là. Des plus jeunes les remplacent, parfois brillamment. Mais, parmi ceux-ci, peu désirent s'engager "à plein temps", comme cela a été le cas pour notre génération. Ils préfèrent agir dans leur cadre naturel et organiser leur vie de façon à être disponible chaque année pendant quelques semaines à Caux ou en participant à des actions sur le terrain.

On le sent très fortement à Caux. Beaucoup de jeunes y viennent. Ils aiment cette maison, parfois passionnément, malgré son côté "belle époque"- ou à cause de lui. On peut compter sur eux, dans la mesure de leur disponibilité. Mais celle-ci est limitée. Or, le fonctionnement de Caux a reposé pendant longtemps sur les "permanents" du Réarmement moral, dont beaucoup se sont spécialisés, à la cuisine ou à l'économat, au secrétariat ou à la réception, au téléphone ou au service de table, etc. Ces permanents ont constitué "l'encadrement" des équipes de travail qui font tourner la maison en périodes de conférences. Il faut donc intégrer ces nouvelles données dans le fonctionnement de Caux. C'est ainsi que ces deux dernières années ont vu au travail des équipes de "Caux-workers" recrutés par annonces dans des universités britanniques: l'expérience a été concluante. Dans la cuisine, plusieurs "chefs" professionnels s'affairent au côté de nos spécialistes, assurant parfois une relève

indispensable. Des élèves d'écoles hôtelières choisissent de faire leurs stages à Caux; ils y apportent une compétence et une application bienvenues. Il en va de même, depuis plusieurs années déjà, de jeunes interprètes et il en sera sans doute de plus en plus ainsi à l'avenir. Plusieurs de ces jeunes qui arrivent à Caux sans savoir au juste ce qui s'y passe y trouvent un sens à leur vie.

Pendant ce temps, le conseil de Fondation doit faire face à une réalité: celle du recul constant du nombre des nuitées. Les divers facteurs que nous venons de rappeler se conjuguent dans ce sens. Ce ne sont sans doute pas les seuls. A partir des années quatre-vingt, les nuitées sont régulièrement au-dessous de la barre des 40.000 et se rapprochent des 30.000.

Certes, pour remédier à cette situation, la Fondation accueille des groupes en dehors des périodes de conférences. A la demande de l'Office du tourisme de Montreux, elle héberge en juin plusieurs centaines de participants au prestigieux TV-Symposium qui, tous les deux ans, voit les hôtels de la région montreuusienne dépassés dans leur capacité d'accueil. Mais ces apports ponctuels sont insuffisants.

A nouveau, l'heure des choix est venue. Plutôt que de se cramponner à des manières de faire dépassées, les éléments les plus dynamiques au sein du conseil, et quelques uns du dehors, empoignent le problème. Dès la fin des années quatre-vingt, un groupe de travail a été constitué pour réfléchir à l'ensemble des questions liées à la marche de Caux. C'est l'époque où Gerhard Grob, puis, à partir de 1989, Marcel Grandy, ont été appelés à me remplacer à la présidence de la Fondation.

En 1994, notre conseil, constatant qu'il n'est plus possible ni judicieux d'entretenir et de rénover des bâtiments que nous n'utilisons que deux à trois mois par an, prend la décision de principe de chercher un partenaire intéressé à utiliser Mountain House pendant la période entre les conférences. Il demande à trois personnes extérieures au conseil, Maurice Aubert, Peter Kormann et Jean-Jacques Odier, de constituer un "groupe de recherche" ad hoc. Celui-ci s'est à peine mis au travail qu'une annonce parue dans le quotidien montreuusien local va accélérer les choses: comme en 1977, cette sorte de "clin d'oeil de Dieu" a quelque chose d'extraordinaire.

Ce qui se passe par la suite est suffisamment récent pour que je n'aie pas à m'y attarder. Après plusieurs mois de travail considérable, qui mobilise le groupe de recherches, les membres du conseil et d'autres de nos collaborateurs, conseillés par la Fiduciaire des Hôteliers Suisses SA, la Fondation est à même de signer un contrat avec ses nouveaux locataires. A fin janvier 1995, ceux-ci, la "Swiss Hotel Management School" s'installent à Mountain House pour la première fois. C'est le début d'un nouveau chapitre de la riche histoire de Caux.

La saga des finances de la Fondation

S'il est une histoire saisissante, renversante, c'est bien celle-là. Buchman disait: "Là où Dieu dirige, Il pourvoit." C'est ce fil conducteur que l'on retrouve tout au long de la vie de la Fondation.

De 1946 au début des années cinquante, nous avons vu se manifester, à propos de Caux, un état d'esprit particulier, exceptionnel. Il n'est pas mauvais de l'évoquer, à l'heure où la Suisse s'interroge sur son passé.

Oui, les Suisses sont reconnaissants à Dieu de ce que leur pays est sorti indemne de la guerre. Ils ont une immense dette de gratitude envers les soldats alliés, qui se sont battus aussi pour eux. Et l'idée que la Suisse puisse apporter sa contribution à la réconciliation entre des peuples ennemis - nos voisins de surcroît - est l'un de ces projets mobilisateurs qui suscitent sacrifices et générosité.

Tout cela a joué son rôle dans la décision historique, prise à Interlaken au printemps de 1946, de faire l'acquisition de l'ancien Caux Palace pour le mettre à la disposition du Réarmement moral. On en a abondamment parlé l'an dernier et je n'y reviens pas. Mais il est bon d'y penser, cinquante ans plus tard, après que quelque cent millions de francs ont été investis dans le centre de Caux. Ce qui me paraît remarquable, aujourd'hui, c'est que ce projet soit resté mobilisateur et continue de l'être.

Il y a d'abord la phase créatrice, stimulante, émotionnante, des années 1946 à 1951. Déjà au printemps 1946, la Banque Populaire Suisse demande, au début des négociations qui aboutiront à l'achat du Caux Palace, une avance de 100.000 frs. Il faut agir vite. Hélène Mottu, la femme de Philippe Mottu, l'un des négociateurs pour le Réarmement moral, n'hésite pas. Elle donne cette somme qui représente le tiers d'une avance d'hoirie reçue de son père, M. Emmanuel de Trey. Plus tard, en 1948, elle en donnera le solde, au grand déplaisir de celui-ci. Mais il changera d'attitude, comme on le verra plus tard.

Robert Hahnloser, l'autre signataire du contrat d'achat, investit à Caux une large part de sa fortune, on peut le dire maintenant: plus de 1,5 millions de francs. Trop même en regard de la loi puisqu'à sa mort subite, les droits de ses héritiers, des enfants en bas âge, doivent être garantis par la Fondation, ce qu'elle fait évidemment sans hésiter. Chacun des fils Hahnloser, à sa majorité, confirme le don de son père, ce qui nous touche beaucoup.

Hahnloser appartient à la bonne société zurichoise. Son geste, dans un pays dont la règle d'or est d'augmenter son capital, au grand jamais de le diminuer, suscite des remous, mais il

a aussi valeur d'exemple. Peu après, un autre Zurichois, illustre celui-ci, le professeur Max Huber, juriste éminent et ancien président du CICR, prend la parole à Caux et y appelle les Suisses "non seulement à donner l'hospitalité au mouvement du Réarmement moral, ce que nous faisons bien volontiers, mais à le soutenir activement auprès des autorités et dans toute la population". Certains représentants des milieux économiques et financiers décident alors d'aider la Fondation.

En regard de ces dons venus de milieux aisés, il faut évoquer la multitude de ceux, tout aussi généreux, émanant de gens de condition modeste.

Les premiers pas de la réconciliation franco-allemande, auxquels on assiste émerveillés à Caux durant ces années, donnent un élan supplémentaire à la générosité des gens, pendant qu'à l'horizon, l'affrontement idéologique entre "le monde libre" et Moscou fait mesurer les enjeux.

1952 voit l'un des premiers moments difficiles par lesquels va passer notre Fondation. Celle-ci a dépensé davantage qu'elle a reçu et des hypothèques grevent plusieurs des immeubles. C'est alors que Frank Buchman intervient. Heini Karrer, qui travaillait alors au bureau des finances, s'en souvient: "Un jour du mois d'août, Frank convoqua dans la grande salle tous ceux qui étaient à Mountain House, jusqu'aux cuisinières et aux lingères. Il annonça que Caux avait 600.000 frs. de dettes et qu'il fallait agir. "Soyons silencieux, dit-il, et voyons ce que Dieu nous dit de faire." Au bout d'un long moment, il annonça sa propre pensée: "Donne tout ce que tu as". Il avait alors des chèques d'un montant de 8000 dollars pour payer un voyage qu'il s'appropriait à faire en Inde avec une équipe. "Caux sera libre de dettes quand nous partirons", déclara-t-il. Ce jour-là, le montant de la collecte et des promesses de dons atteignirent 420.000 frs. Le bureau des finances recevait des tas de visiteurs. Certains de nos amis puisèrent largement dans leur capital." Quelques années plus tard, Heini Karrer donne lui-même l'héritage qu'il vient de recevoir de son père.

L'ensemble de ces dons permet non seulement de rembourser les dettes, mais également une bonne partie des hypothèques. Et la leçon a porté: depuis 1952, la Fondation s'est efforcée de se passer de crédits hypothécaires - et y est parvenue.

Au même moment est créé un "Fonds national de Caux", sous les auspices d'un comité de quarante personnalités suisses. Son but est de réunir les capitaux nécessaires non seulement au remboursement des hypothèques, mais à l'amélioration de l'équipement technique, à l'entretien et au développement des bâtiments qui forment le centre du Réarmement moral. Dans son comité exécutif de trois membres, on trouve Rodolfo Olgiati, qui s'est signalé à l'attention publique par la manière remarquable dont il a piloté le "Don suisse", cette grande initiative nationale pour venir en aide aux victimes de la

guerre et qui a récolté près de 200 millions de francs (800 millions d'aujourd'hui) de fonds publics et privés.

Ces années sont donc marquées par les efforts financiers considérables entrepris pour consolider la base financière de Caux. En outre, à cette époque, on constate aussi, à lire les comptes de la Fondation, le rôle important qu'elle joue comme collecteur de fonds pour appuyer certaines des grandes actions du Réarmement moral entreprises à partir de Caux. Le rapport annuel de 1960 - année record - indique ainsi que sur plus de 7 millions de frs. de dons et legs reçus cette année-là, 2,3 millions ont été donnés pour de grands programmes d'action en Asie et en Afrique.

C'est alors que M. Emmanuel de Trey, qui avait acheté le "Maria" en 1947, et que nous avons vu si fâché de la générosité de sa fille, donne un million de francs pour ces projets et...décide de le faire savoir par une lettre qu'il envoie à tous les millionnaires de Suisse! Celle-ci suscite, on l'imagine, quelques remous, mais aussi plusieurs dons.

Enfin, des publications imprimées en plusieurs langues à des dizaines, sinon des centaines de milliers d'exemplaires, nécessitent elles aussi des fonds importants.

En 1959, la Fondation reçoit un cadeau tout spécial qui nous va droit au coeur. Trois jeunes couples suédois se marient cette année-là: Gunnar et Inga Wieselgren, Lennart et Gunda Sjögren, Per et Gunvor Idenstam. Ils aiment Caux comme leur foyer. Aussi demandent-ils à leurs parents et amis, au lieu de cadeaux pour eux-mêmes, de leur donner de l'argent qui leur permettra de moderniser complètement la salle à manger de Mountain House, qui en a grandement besoin. Un "designer" de Stockholm supervise la transformation, qui comprend la pose d'un tapis, la mise en place du mobilier suédois de premier ordre qui lui donne son atmosphère nordique si chalereuse. On profite de l'occasion pour changer aussi les grandes fenêtres.

Au même moment, le peintre finlandais Lennart Segerstrole, bien connu par les édifices publics et les églises qu'il a décorés, offre de peindre la belle fresque qui orne la salle à manger, la "Source de vie".

* * *

Dès le milieu des années soixante, qui correspondent au transfert du siège à Lucerne, un autre défi se présente: comment, dans la durée, maintenir le caractère mobilisateur du "projet Caux"?

Il s'avère en effet plus facile de trouver des fonds pour appuyer des actions sur le terrain, en Inde, au Brésil, au Kenya ou ailleurs que pour l'entretien et la rénovation des bâtiments de Caux. Dilemme que connaissent bien tous ceux qui sont engagés

dans des programmes humanitaires. Et pourtant, on y parvient. La Fondation doit saluer ici la grande et persévérante générosité de celles et ceux qui, en Suisse et ailleurs, ont fait de Caux une priorité dans leurs dons et dans leurs legs.

C'est l'époque où s'instituent les **dons réguliers**, venant de personnes qui donnent chaque mois la même somme, assurant à notre Fondation des rentrées sur lesquelles elle peut compter. C'est d'autant plus nécessaire qu'en dehors des périodes de conférences et des recettes qu'elles amènent, les frais fixes, eux (salaires, entretien des bâtiments), ne diminuent pas.

C'est l'époque aussi où, à l'instigation de Peter Howard, se crée une fondation soeur de la nôtre, la **Fondation Hahnloser**, constituée de capitaux venus surtout de legs et dont les revenus, dans l'esprit de son initiateur, doivent contribuer aux besoins de trésorerie de notre Fondation. Effectivement ces appoints - quelque 200.000 frs par an - sont une grande aide.

Tout cela a permis d'équilibrer notre budget d'année en année. Nos rapports annuels se font l'écho du message qu'il faut sans cesse répéter, à l'instar de celui de 1970: "Le financement de Caux, rappelle-t-il, dépend de deux sources principales: les contributions volontaires pour couvrir leurs frais de séjour des personnes qui assistent aux conférences. Les dons, réguliers ou non. Il n'y en a pas d'autres. Nous ne recevons pas de subvention officielle. Certains pensent que parce que nous sommes une fondation, nous disposons de capitaux. Dans notre cas, il n'en est rien. Les bâtiments qui, il convient de le souligner, ne sont grevés d'aucune hypothèque et les terrains sont notre seul capital. Caux n'a jamais disposé de réserves et toute l'action du Réarmement moral est financée au fur et à mesure des besoins."

A partir des années soixante, on peut cependant observer deux tendances. L'une, réjouissante: économiquement parlant, l'Europe est à nouveau prospère. Cela signifie que les ressortissants des anciens pays en guerre, qui ne pouvaient que difficilement contribuer à leurs frais de séjour autrefois, s'efforcent d'assumer maintenant pleinement leurs responsabilités. Mieux, de certains pays, tels la Hollande et la Suède, la Fondation reçoit durant les années soixante à quatre-vingt des dons importants. Plus généralement, le tableau de leur origine est révélateur. Voici ceux des années 1985 et 1995 en %:

	1985	1995
Suisse	64,43	39,73
Autres pays européens	25,17	40,80
Amérique (Nord et Sud)	3,64	10,82
Asie	2,99	5,55
Australie/Nouvelle Zélande	1,13	1,57
Afrique	2,38	1,47

L'autre tendance, négative celle-là, tient à l'air du temps. Avec la prospérité retrouvée, le matérialisme reprend le dessus. "A quoi sert Caux?" dit-on dans les salons feutrés des banques et des clubs. La Fondation recevra de moins en moins d'argent de ces milieux et des entreprises. Un aspect presque caricatural de cette attitude se manifeste dans celle de Nestlé qui, en 1986, année du quarantième anniversaire de Caux, ne trouve à nous offrir que...20 kgs. de pralinés.

Reconnaissons-le: c'est là une bataille que nous n'avons pas su gagner. Mais peut-être en était-il mieux ainsi. On ne peut en tout cas pas dire que Caux aie jamais été financé par "le grand capital" ou par l'Amérique.

Non, le financement de Caux est d'une autre nature. Les rapports annuels s'en font l'écho. Tel celui de 1969: "Ma conviction, écrit une dame qui nous envoie un chèque substantiel, était de donner dix fois plus que lors de l'achat de Caux, il y a 23 ans. Il m'en coûta de faire ce pas. Je m'y suis résolue parce que je sentais qu'il me fallait obéir jusqu'au bout."

D'un couple de retraités, en 1983: "Chaque jour arrivent des piles de bulletins verts qui nous obligent plus que jamais à chercher la volonté de Dieu dans ce domaine. C'est bien d'aider là où c'est nécessaire, mais il faut trouver les priorités. Nous pensons que celle qui nous concerne est de partager avec ceux qui donnent leur vie pour aller à la racine des choses."

On trouve aussi, au fil de ces rapports, d'autres faits laissant deviner l'esprit de don de soi des donateurs, tel ce couple hollandais qui vend un terrain pour en envoyer le produit à Caux; ce Suisse qui donne à la Fondation sa part de la vente d'une maison à Berne; cette Irlandaise âgée de près de 80 ans, connue pour ses positions courageuses tant sur le plan social que sur celui des relations entre protestants et catholiques, qui décide de donner à Caux 1000 livres sterling, une grosse somme pour cette femme de condition modeste. Pour ce faire, elle vend les derniers objets de valeur qu'elle possédait: des bijoux et de la porcelaine de famille.

Les femmes, que ce soit en Suisse ou en Hollande, en France ou en Grande-Bretagne, en Scandinavie ou ailleurs, jouent un rôle important dans ce domaine. Pleines de coeur et d'imagination, on peut toujours compter sur elles et sur leurs initiatives quand il s'agit de récolter des fonds: bazars, ventes, thés-conférences - elles connaissent bien cela. En 1969, ce sont des Hollandaises qui s'y mettent pour offrir à Caux les fours à pâtisserie dont on a besoin. En 1991, quand il faut remplacer les tuiles bigarrées qu'on voit sur les tours de Mountain House, elles organisent dans plusieurs pays des collectes qui permettent de récolter 112.000 frs., presque la moitié de la dépense. Notons que dans ce cas particulier, le

bâtiment de l'ancien Caux Palace étant classé "site protégé", la Fondation bénéficie d'une modeste subvention de l'Etat de Vaud.

Soulignons aussi l'importance des legs pour une fondation comme la nôtre. En 1965, celui que nous avait laissé l'architecte Max Zeerleder, de Berne, nous permet de reconstruire et de moderniser la cuisine de Caux et ses équipements. Pendant longtemps, elle sera considérée par les professionnels de la restauration comme un modèle du genre. D'autres legs importants dans les années septante et quatre vingt nous aident à financer des travaux importants. Je pense toujours avec gratitude à ces "grandes dames" telles que Madeleine Borel, Emma de la Harpe, Lisa Jaeggli-Hahnloser, Jeanne Sigg (il y en a d'autres aussi, bien sûr) qui, déjà généreuses de leur vivant, investissent par leurs legs dans l'avenir de Caux.

* * *

1996, l'année du jubilé de Caux, donne une nouvelle occasion à tous les amis de Caux, en Suisse et dans le monde, d'exprimer de façon tangible leur gratitude pour ce qui s'y est passé. L'idée lancée alors est audacieuse: trouver 5000 personnes qui, individuellement ou en groupe, sont prêtes à souscrire une part de 1000 francs suisses ou son équivalent.

Nous ne pouvons qu'être reconnaissants de toutes les initiatives qui sont prises alors, notamment en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Un tiers des sommes récoltées sont destinées aux

frais du jubilé lui-même: c'est ainsi notamment qu'est financé le magnifique album illustré sur Caux, écrit et conçu par deux Australiens de talent, et remarquablement imprimé par Hawthorne et Cie en Grande-Bretagne.

En Suisse, trois soeurs, qui viennent de vendre une propriété familiale, décident de donner la moitié de la somme à la Fondation, montrant ainsi que l'esprit des pionniers de Caux est toujours présent.

L'année du jubilé est aussi celle de CAUX-EXPO, une exposition permanente sise dans la promenoir de Mountain House. Conçue et presque entièrement réalisée par une équipe "jeune", elle permet aux habitants de la région, ainsi qu'aux hôtes de passage, de pénétrer à l'intérieur du bâtiment pour s'informer de son histoire et de sa vocation. Pour financer ce projet, la Fondation lance une action de sponsoring - une "première" pour nous, invitant les fournisseurs de Mountain House ainsi que d'autres entreprises avec lesquelles nous sommes en contact à soutenir financièrement cette initiative. L'écho est encourageant, tant dans la région montreuusienne qu'en Suisse centrale.

Un autre développement prometteur concerne l'intérêt tangible que portent certains gouvernements à ce qui se passe à Caux.

En 1992, un séminaire réunit des philosophes et historiens russes, ainsi que quelques autres venus d'Europe centrale et orientale et des collègues venus d'Allemagne, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, et leur permet d'approfondir les leçons à tirer de l'histoire dramatique de leur pays durant le régime soviétique: la **Confédération suisse**, à travers le fonds d'aide pour l'Europe de l'Est du département fédéral des Affaires étrangères, participe au financement de ces journées en prenant à sa charge les frais de séjour à Caux des Russes et des Ukrainiens.

En 1996, année du jubilé, la **Japan Foundation**, un organisme qui dépend du ministère japonais des Affaires étrangères, décide de participer au financement du symposium de haut niveau: "Agenda pour la réconciliation", qui a lieu au mois d'août. C'est ainsi que la Fondation a reçu 60.000 francs en témoignage de gratitude pour le centre de Caux.

Les "permanents" du Réarmement moral et la Fondation

Y a-t-il un "statut" des permanents en regard de la Fondation? Y a-t-il eu, y a-t-il encore des rapports de service entre eux et la Fondation?

La réponse est catégoriquement "non". Et pourtant, s'il est des personnes qui ont aidé la Fondation à atteindre ses buts statutaires, ce sont bien elles. Il faut donc y regarder de plus près.

Durant les premières années de Caux, et jusque vers la fin des années cinquante, les "collaborateurs permanents" émargent au budget de la Fondation. "Au cours de cette année, peut-on lire déjà dans le premier de nos rapports annuels, la Fondation, en accord avec le par.3 de l'art.7 de ses statuts, contribua aux frais d'entretien et de voyage d'une cinquantaine de personnes déléguées au travail du Réarmement moral pour une somme de frs. 150.920." Que disait ce par.3 de l'art.7 ? Que "le conseil de Fondation pourra notamment contribuer aux frais d'entretien et de voyage des personnes déléguées par lui pour atteindre le but prévu par les statuts." On trouve presque ce même libellé dans nos statuts actuels, au par.d de l'art.7.

En lisant les rapports annuels de ces premières années, on est frappé par les sommes considérables figurant sous la rubrique "Collaborateurs permanents": jusqu'à 325.000 frs. en 1954. Il est vrai qu'à cette époque, ils étaient plus de 100, séjournèrent longuement à Caux et voyageaient beaucoup. Le rapport de 1957 précise par exemple que "la Fondation prend en charge une partie des frais d'entretien des 120 collaborateurs permanents suisses, mais ne paie aucun salaire. Une grande partie de ces collaborateurs permanents suisses travaillent en dehors de notre pays." De même, la même année, paie-t-elle les frais de voyage de certains de ceux qui se rendent à Mackinac (le "Caux" américain de cette époque).

Derrière ces lignes, on devine que s'engager à Caux était une aventure de la foi, et la générosité des sympathisants du Réarmement moral dans tout le pays une réalité tangible.

Dès le début des années soixante, une évolution majeure se produit. D'une part, le nombre des collaborateurs permanents diminue sensiblement. D'autre part, ceux-ci sont désormais pris en charge, de manière exemplaire, par les sympathisants dont je viens de parler. Bien que chacun d'entre eux aie vécu une histoire particulière, mon cas personnel en donne une illustration concrète.

Pour mon travail en Suisse, la Fondation mettait à ma disposition une voiture dont elle payait les frais; de même que mes frais de voyage quand je me rendais à des réunions à Londres, Paris ou ailleurs. Et je pouvais toujours loger à Caux, quand je

n'étais pas invité chez des amis ou parents à Lausanne ou Genève. Pour mes dépenses personnelles (vêtements etc), c'étaient ces mêmes parents ou amis qui, faisant preuve d'une grande générosité, veillaient à mes besoins. Quand je me suis marié, ma femme et moi avons souhaité résider à Genève mais, n'ayant pas de logement personnel, nous avons vécu durant six ans dans trois appartements successifs qui nous étaient prêtés, avant de nous installer en 1974 au 13, Cours des Bastions dans un studio. Je me souviens de notre joie lorsque nous avons pu dire que nous étions "chez nous". Trois ans plus tard enfin, nous pouvions entrer, un étage plus bas, dans le bel appartement de fonction que la providence de Melle Madeleine Borel nous permit d'occuper.

Nous n'avions pas beaucoup d'argent, c'est évident, mais toujours assez pour subvenir à nos besoins. "Là où Dieu dirige, Il pourvoit", a été pour nous tous une réalité tangible, une expérience que je ne voudrais pour rien au monde avoir manqué. La générosité de nos amis suisses, à l'instar de ce qui se passait ailleurs, a été extraordinaire. Combien d'argent a-t-il été donné ainsi? Il est impossible de le dire. Mais on peut bien dire qu'un budget parallèle à celui de la Fondation existait alors.

En 1968, j'ai eu à faire avec le fisc genevois. Celui-ci s'était mis en tête de me taxer sur la base de mon "train de vie". Je fus convoqué devant la "Commission cantonale de recours en matière d'impôts", composée de députés au Grand Conseil et de quelques autres notables. J'étais assisté par Me Jaques Vernet, un brillant avocat, déjà député au Grand Conseil - il fut plus tard conseiller d'Etat durant douze ans. Se moquant gentiment et habilement de l'autorité de taxation, il fit valoir que "celle-ci, omnubilée comme beaucoup d'êtres humains par la notion d'intérêt et de rentabilité, n'a pu concevoir une minute qu'un citoyen puisse consacrer la totalité de ses forces sans rémunération au service d'une cause qu'il estime juste. Il est vrai que beaucoup de gens, chez nous, ont peine à admettre l'idée même du désintéressement sur le plan financier..." En fait, il allait droit au coeur de problèmes qui devaient nous occuper plus tard. Nous avons gagné bien entendu et, depuis, le fisc a reconnu le caractère spécial de ma situation.

Des cas bien plus complexes vont en effet se présenter à la fin des années septante. Sans entrer dans les détails, les administrations, tant fédérales que cantonales, qui ont considéré jusqu'ici les permanents comme "personnes sans activité lucrative", tendent à changer d'avis et à les considérer comme des "employés" de la Fondation. Les litiges portent sur deux points spécifiques: dans le canton de Vaud, les permanents domiciliés à Caux, n'ayant pas de revenu imposable, bénéficient de subventions de l'Etat pour leurs cotisations d'assurance-maladie. Au plan fédéral, c'est au niveau de l'AVS (Assurance Vieillesse) que surgissent les difficultés.

Ces questions importantes vont beaucoup nous occuper dans les années suivantes, comme on peut le lire dans les procès-verbaux des séances du conseil des années 1980 à 1986. Pour avoir travaillé avec lui, j'aimerais rendre hommage ici à Serge Borel qui fut souvent au coeur des négociations et fit un travail considérable pour rassembler la documentation nécessaire pour faire comprendre aux autorités administratives le bien-fondé de notre position. Déjà, dans le rapport annuel de 1979, le conseil met les points sur les "i":

"Au cours de l'année, peut-on y lire, divers contacts avec les administrations fédérales ou cantonales nous ont montré qu'on ne comprend pas toujours la fonction de notre Fondation et le rôle des "permanents". Après avoir exposé la tâche et la nature de celle-ci, il poursuit: "Il convient de souligner qu'il n'existe aucun rapport juridique ou de dépendance quelconque entre la Fondation et les permanents du Réarmement moral. Ces derniers agissent en fonction d'une vocation reçue individuellement et dont ils assument la responsabilité. Il en découle notamment qu'ils ne sont pas financés par la Fondation, mais par des amis ou des sympathisants qu'ils ont su intéresser à leur activité au sein du Réarmement moral. Sait-on que ceux d'entre eux qui résident à Caux, où ils reçoivent gîte et nourriture, s'efforcent dans la mesure de leurs moyens de contribuer aux dépenses qu'ils occasionnent?..."

Sur le plan vaudois, c'est Me Rémi Bonnard, avocat à Nyon, qui accepte de défendre les onze recourants. Chose amusante, il n'aime pas particulièrement le Réarmement moral dont certains aspects le hérissent; il nous le fait savoir dès notre premier entretien. Mais il est totalement convaincu de la justesse de notre cause et la défend avec conviction et éloquence. Tant et si bien que par jugement du 4 décembre 1980, le Tribunal cantonal des assurances admet tous les recours, annule la décision de l'organe de contrôle et lui intime de procéder à un nouveau calcul du revenu déterminant; enfin, il accorde à chacun des recourants une somme de 100 frs. à titre de dépends.

Dans l'affaire AVS, tout commence en 1979 par une lettre de l'Office fédéral des assurances sociales à la Fondation lui annonçant que les permanents, contrairement à la pratique antérieure, doivent être considérés comme exerçant une activité lucrative au sens de la loi. En conséquence, la Caisse interprofessionnelle vaudoise d'assurance-vieillesse et survivants, la CIVAS, a fixé par décision les cotisations paritaires dues par la Fondation à ce titre.

Il faut recourir contre ces décisions. Ce que fait immédiatement la Fondation, représentée par Me Heinrich Zemp, avocat à Lucerne (il deviendra plus tard conseiller d'Etat et par ailleurs préside, aujourd'hui encore, la fondation Hahnloser). Par jugement du 30 décembre 1981, le Tribunal administratif du canton de Lucerne admet partiellement les recours présentés par la

Fondation et les assurés concernés, et renvoie la cause à la CIVAS pour nouvelle décision. Il considère que l'existence d'une activité lucrative ne peut être admise que pour les "permanents" bénéficiant de prestations en nature pendant la plus grande partie de l'année, le montant des dons faits par les intéressés devant par ailleurs être déduits de la valeur des prestations en nature qui leur sont accordées.

Mais ce n'est qu'un premier "round" de gagné. Les intéressés s'étant alors annoncés à la CIVAS pour leur affiliation en tant que personne sans activité lucrative, cette caisse, manifestement encouragée par un haut-fonctionnaire de l'Office fédéral des assurances sociales, s'y refuse. Me Bonnard fait à nouveau recours au Tribunal des assurances du canton de Vaud qui, le 22 novembre 1984, annule la décision de la caisse en exposant qu'il n'existe aucun lien de subordination juridique ou économique entre la fondation et les "permanents".

La CIVAS persistant à vouloir reconnaître le statut de salariés aux membres permanents du Réarmement moral, l'affaire remonte jusqu'au Tribunal fédéral des assurances à Lucerne, où notre cause est défendue par Me Andreas Korner. Dans son arrêt du 28 mai 1986, le tribunal ne se prononce pas sur le fonds, et, pour des raisons qu'il serait trop longues d'énumérer, tout en admettant partiellement le recours de la CIVAS, le rejette pour le surplus. Plus important, il fixe des directives à la caisse pour que celle-ci fasse mieux son travail à l'avenir, et condamne celle-ci à verser aux intimés la somme de 2200 frs à titre de dépends et 500 frs. à la Fondation.

Si je me suis un peu longuement étendu sur cet épisode, c'est qu'il faut l'avoir présent à l'esprit à l'heure où la Fondation est sollicitée de prendre davantage à sa charge les dépenses des permanents.

C'est que, ces dernières années, la situation a changé. Le vieillissement de notre équipe résidentielle, si généreuse pour les permanents comme elle l'a été pour la Fondation, est une réalité dont il faut tenir compte. Les jeunes générations n'ont pas encore entre elles les mêmes réflexes de solidarité qu'autrefois ou les expriment autrement.

Absolument rien n'empêche, on l'a vu, la Fondation de prendre en charge les "frais d'entretien et de voyage" de ses collaborateurs permanents, conformément à l'art.7, par.d de nos statuts. La marge d'évaluation de ces frais est sans doute assez large. Inclut-elle les cotisations d'assurance-maladie ou d'autres dépenses de sécurité sociale? C'est là une question à cerner de plus près.

En guise de conclusion

A mes yeux, la meilleure définition du rôle de la Fondation se trouve dans le rapport annuel de 1979, rédigé au moment où nous devons expliquer aux administrations fédérale et cantonales ce que nous sommes... et ce que nous ne sommes pas.

"Rappelons tout d'abord, peut-on lire dans ce document, que le Réarmement moral a été à l'oeuvre en Suisse dès les années trente sans qu'il existât ni association ni fondation. C'est en 1946 que notre Fondation a été créée. Il ne s'agissait pas de mettre sur pied un organe de coordination des activités du Réarmement moral en Suisse ou dans le monde, mais de disposer d'un organisme juridique habilité à assumer la propriété des bâtiments du centre de Caux, la responsabilité de leur financement, de la bonne marche des activités qui s'y déroulent et du contact avec les autorités.

"Mettre le centre de Caux au service de ceux qui, par le moyen du Réarmement moral, veulent "répandre la foi en Dieu et promouvoir une conception des relations humaines qui soit conforme à la loi divine" (art. 3 de nos statuts), telle est donc l'une des tâches essentielles de notre Fondation.

"Le rapport que nous vous présentons montre que les conférences qui se sont tenues à Caux ont toutes été le fruit d'initiatives émanant de personnes de Suisse ou d'ailleurs agissant dans cette perspective, en collaboration avec nous, mais non pas sur nos instructions. Le lien qui existe entre elles et nous réside dans les buts communs que nous poursuivons et dans la confiance mutuelle qui en résulte".

La dernière phrase de ce texte est à mes yeux d'autant plus importante que notre conseil n'est pas élu, mais coopté. Il ne peut agir qu'en étroite osmose avec ce que John Williams et Mike Brown appellent à juste titre, dans l'album paru l'an dernier, "la communauté de Caux".

Le rôle de la Fondation, on le voit, est d'assurer la bonne marche de Caux, mais il ne se limite pas à la gestion de ce centre. Il est aussi dans la poursuite des objectifs qui l'ont vu naître en 1946: créer un outil de travail au service de ceux qui veulent agir dans l'esprit du Réarmement moral, au sens le plus large de ce terme.

Que deviendra à l'avenir ce centre de rencontres internationales? J'ai cherché à montrer dans ces pages ce qu'il y a de remarquable dans le fait qu'une initiative audacieuse, prise en 1946, aie pu s'ancrer dans des réalités changeantes, se développer, mûrir et s'adapter jusqu'à nos jours. Ce fait seul devrait nous donner pleine confiance que si nous sommes à l'écoute de Dieu, Il nous montrera comment faire face aux défis présents et à venir.

**Membres du Conseil de la Fondation pour le Réarmement moral
dès 1946**

Gottfried ANLIKER	1958-1979
Ken BELDEN (GB)	1951-1978
Otto BERNING (D)	1958-1962
Trude BERNING (D)	1972-1978
Serge BOREL	1972-1988
vice-président dès 1987	
Regula BOREL	1989-1992
Paul BOSSHARD	1989-1993
Frank BUCHMAN (USA)	1947-1961
président d'honneur	
Karl-Leonard BURCKHARDT	1951-1958
Aad BURGER (NL)	1974-
Robert CARMICHAEL (F)	1951-1973
John CAULFEILD (GB)	1947-1968
Paul-Emile DENTAN	1958-1978
Jean-Marc DUCKERT	1981-1995
Werner FANKHAUSER	1974-
Jean FIAUX	1989-
Catharina FISCHER	1995-
Leslie FOX (GB)	1969-1978
Martin-Eckart FUCHS (D)	1992-
Yukihisa FUJITA (J)	1995-
Josef GASSER	1979-1992
Marcel GRANDY	1986
président dès 1989	
Gerhard GROB	1961-1997
vice-président dès 1977	
président de 1987 à 1989	
Robert HAHNLOSER	1946-1950
Dora HAHNLOSER	1951-1986
Charles HAINES (USA)	1951-1958
Anne HAMLIN (USA)	1993-
Prince Richard de HESSE (D)	1964-1969
René HODEL	1995-1997
Geschäftsführer dès 1966	
James HORE-RUTHVEN (GB)	1978-
Peter HOWARD (GB)	1962-1965
Heinrich KARRER	1958-1997
secrétaire de 1982 à 1992	
Josef LEU	1976-1989
Josi J. MEIER	1990-
Philippe MOTTU	1946-1961 et 1967-1973
président de 1946 à 1958	

Daniel MOTTU	1951-1997
secrétaire de 1958-1968	
vice-président de 1968 à 1977	
président de 1977 à 1987	
Konrad von ORELLI	1946-1986
secrétaire de 1946 à 1958	
et de 1968 à 1982	
Roger PERNET	1979-1988
Erich PEYER	1946-1969
vice-président de 1958 à 1961	
président de 1962 à 1967	
Ray-Foot PURDY (USA)	1951-1965
Jules ROCHAT	1946-1958
Charles RUDOLPH	1953-1980
Henrik SCHAEFER	1951-1980
président de 1968 à 1977	
Michel SENTIS (F)	1974-1996
Albert SILLEM (NL)	1958-1974
Théophile SPOERRI	1951-1974
Pierre SPOERRI	1965-
Christoph SPRENG	1981-
Marianne SPRENG	
secrétaire hors-conseil dès 1992	
Eliane STALLYBRASS	1981-
vice-présidente dès 1988	
René THONNEY	
secrétaire hors-conseil	1958-1961
Antero TIKKANNEN (S)	1996-
James TREHANE (GB)	1951-1958
Kennaston TWITCHELL (USA)	1947-1964
Helmut WALTER (D)	1978-1992
Gunnar WIESELGREN (S)	1969-1993
Jens WILHELMSSEN (N)	1972-1996

Liste au 31 mars 1997

**Membres du Conseil d'administration de la
Société immobilière de Caux
de 1946 à 1960**

Robert HAHNLOSER président de 1946 à 1950	1946-1950
Dora HAHNLOSER	1951-1960
Karl HOCHSTRASSER	1946-1960
Pierre JOSEPH vice-président de 1946-1951	1946-1960
Heinrich KARRER	1952-1960
Philippe MOTTU président en 1950	1946-1960
Lucie PERRENOUD	1946-1952
Erich PEYER secrétaire de 1946 à 1951	1946-1960
Charles RUDOLPH	1947-1960
Henrik SCHAEFER président dès 1951	1948-1960
Eric THIEBAUD	1946-1960
René THONNEY secrétaire dès 1951	1950-1960
Emmanuel DE TREY	1947-1959

Caux de A à Z

Plusieurs personnes ne figurent pas dans les pages précédentes. Et pourtant, Caux ne serait pas Caux sans leur apport spécifique, à un moment ou l'autre. La Fondation leur doit beaucoup. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive...

Jap de BOER. Ce Hollandais fut l'un de nos tout premiers architectes bénévoles. On le voit en action dans un film tourné en 1961. Sa veuve, sa fille, son gendre, aujourd'hui ses petits-enfants, animent parfois Caux aujourd'hui.

Jeanne BURCKHARDT et Lotti SMITH-ZEERLEDER. Les visiteurs admirent souvent les beaux meubles qui agrémentent salons et corridors de Caux. On le doit pour beaucoup à ces deux femmes issues de grandes familles suisses au goût très sûr, qui ont contribué à créer l'atmosphère propre à Mountain House.

Elisabeth CAULFEILD-DE MESTRAL. On raconte qu'à son arrivée en 1946 pour prendre en charge les cuisines, elle fondit en larmes, tant les locaux étaient sales et inadaptés. On connaît la suite. Elisabeth Caulfeild appartient à cette longue lignée de femmes talentueuses qui, de 1946 à nos jours, ont fait de nos cuisines ce qu'elles sont, tant et si bien qu'on y trouve maintenant souvent des messieurs... L'été dernier, un dîner mémorable a réuni à Caux une cinquantaine de cuisinières, des plus anciennes aux plus jeunes.

Jacques et Marguerite DUCKERT. Ils ont pris en charge l'économat en 1948, "sans rien savoir du métier", précise Jacques aujourd'hui, et en ont assumé la responsabilité jusqu'en 1970.

Claire DUNN et Meieli LÜTHY. Deux noms, parmi beaucoup d'"anciennes", de ces femmes qui veillent à ce que les chambres soient toujours accueillantes. L'été dernier, un parlementaire britannique, Frank Field, disait que "les vraies héroïnes de Caux" sont ces femmes discrètes qui mettent tant de soin dans l'accueil réservé à chacun. Ce mot s'applique certainement à l'équipe des "house-keepers". Elles travaillent étroitement avec le bureau de logement, la réception et bien sûr la lingerie, au-sujet desquels on pourrait mentionner beaucoup de noms. Sait-on que depuis les années soixante, des femmes de Berne, du Pays de Vaud et d'ailleurs montent pour la journée à Caux avant les grandes conférences pour y faire les lits et préparer les chambres ? Une tradition qui continue aujourd'hui.

Werner HALLER. Ce fonctionnaire postal de Bâle avait sa carrière assurée quand il postula la place vacante de buraliste postal à Caux. Retraité, il y habite toujours avec sa femme. Leur fille **Sylvie**, à la merveilleuse voix, y a trouvé son mari, **Gunnar Soederlund**, sans qui notre théâtre et l'équipe qui l'anime ne seraient pas ce qu'ils sont.

Georges KERNEN. Le premier d'une série d'amoureux de Dieu et des fleurs dont il décora Mountain House à profusion. C'était un grand "pro" (il tenait un magasin à St.Moritz, en face du Palace). Après lui, des dames de grand talent n'ont cessé de nous enchanter par leurs bouquets et compositions florales.

Margrit KÜNG. Diplômée d'une école hôtelière, elle nous a apporté ses talents et sa compétence qui ont fait merveille à l'économat et dans d'autres services de la maison.

Irene MASSEY et Lotti WOLVEKAMP. La première, Irlandaise, appartient à la génération de secrétaires qui ont, dès le début, travaillé dur à Caux, comme l'attestent les dossiers contenant la transcription des réunions plénières. Plus tard, on les enregistra sur bandes. La deuxième, Hollandaise, a mis sur pied avec ses collègues le secrétariat des temps modernes, faisant passer Caux à l'ère du fax et de l'informatique.

Oskar MERTENS. Ce jardinier-paysagiste renommé a dessiné les plans des jardins dès 1946. Par la suite, **Walter ZENTNER, Paul KEISER** puis **Werner FANKHAUSER** ont veillé sur ce cadre privilégié.

Alfred MORZIER. Ce maçon de Genève vint s'installer à Caux en 1946 pour y devenir le premier de nos chefs de chantier. Parmi ceux qui lui ont succédé, rappelons **Bruno von Rohr**, particulièrement compétent et apprécié.

Annemarie PROEBSTING. Peu de gens se souviendront de son nom. C'est pourtant cette Allemande résidant à Lausanne qui fit don à la Fondation, en 1959, de la belle collection d'objets d'art chinois qu'on peut admirer au salon Wagner. Une collection constituée au 19e siècle par un ancêtre résidant à Shangai. Les originaux datent des 15e ou 16e siècle, et les specimens exposés à Caux en sont de très belles copies.

Lucette SCHNEIDER. Les "lève-tôt" la connaissent bien: cette ancienne épicière de Gland (VD) anime l'équipe qui prépare fruits et légumes en période de conférences. On dit à juste titre qu'on y voit au travail plusieurs des personnalités les plus intéressantes participant aux conférences: pasteurs, voire évêques, professeurs, syndicalistes etc.

René THONNEY. Il a été le caissier de Caux, et beaucoup plus que cela, de 1948 à 1988. Grâce à lui, l'ancrage de notre centre dans le pays de Vaud a été une merveilleuse réalité. A ses côtés, mentionnons **Alfred GRANGER**, qui organisa la comptabilité de la Société immobilière de Caux et **Gertrude HALBLÜTZEL**, comptable de la Fondation dès 1949 et jusqu'à sa retraite en 1979.

Röbi ZELLER. Un passionné du son, il eut besoin de tous ses talents pour venir à bout de l'accoustique difficile de la grande salle de Mountain House. A sa mort, il légua à Caux ses précieux équipements.

Modification des statuts

Les statuts de 1946 ont été modifiés à plusieurs reprises. Rappelons qu'une fondation comme la nôtre doit, à cette fin, obtenir chaque fois l'autorisation de l'autorité de contrôle, à savoir le département fédéral de l'Intérieur.

Modifications votées par le conseil et date de la décision:

- 1) 27 août 1950. Nouvel art.6: "le conseil de la Fondation sera composé de 5 à 20 membres", au lieu de 12 au maximum auparavant.
- 2) 25 octobre 1964. Nouvelle version de l'art. 3 (sur les buts de la Fondation).
- 3) 29 avril 1965. Nouvelle version de l'art. 9 (sur la dissolution de la Fondation).
- 4) 14 avril 1967. Modifications importantes des statuts, que j'ai mentionnées en page 14.

Le même jour, le conseil approuve un tout nouveau "règlement de la Fondation".

- 5) 29 mars 1985. Nouvelle formulation de l'art.3, sur les buts de la Fondation et changements aux art. 7 et 10.

Ce sont les statuts votés à cette date qui régissent encore la Fondation.

PS. Une modification importante des statuts, celle de l'art. 2, indiquant que le siège de la fondation, autrefois à Caux, VD, se trouvait désormais à Lucerne, a bien dû être prise à la fin de 1964. Mais on n'en trouve trace dans aucun procès-verbal. C'est d'autant plus curieux que le rapport annuel se félicite de la promptitude avec laquelle l'autorité de surveillance a donné l'autorisation de transférer le siège social à Lucerne, pour que celui-ci soit effectif au 31 décembre 1964.